Nations Unies

S/PV.6713



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6713e séance

Mercredi 8 février 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Menan	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/72)

12-22579 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/72)

Le Président : En vertu de l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie.

En vertu de l’article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j’invite M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, et M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance. M. Zarif participe à la séance d’aujourd’hui par visioconférence depuis Pristina.

Conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d’inviter S. E. M. Enver Hoxhaj, en vertu de l’article 39 de son Règlement intérieur provisoire.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2012/72, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Edmond Mulet.

M. Mulet (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi (S/2012/72) décrit la situation au Kosovo et les activités connexes menées par la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) entre le 16 octobre 2011 et le 15 janvier 2012.

Certes, sur le terrain, la situation s’est apaisée par rapport à l’époque de la dernière séance du Conseil de sécurité consacrée à la MINUK (voir S/PV.6670), mais elle reste fragile. Je voudrais saisir l’occasion que me donne la présentation de ce premier rapport de la MINUK pour 2012 pour dire que c’est une année pendant laquelle il conviendra que le Conseil s’intéresse davantage au Kosovo, malgré les autres questions urgentes qui exigent elles aussi l’examen approfondi et l’attention du Conseil. J’estime que cela sera essentiel si nous ne voulons pas gâcher les réelles chances de régler les différends de longue date et de consolider la paix et la stabilité à long terme dans la région.

Premièrement, je voudrais aborder la situation dans le nord du Kosovo, très bien décrite dans le rapport dont le Conseil est saisi. Au regard des affrontements qui ont enflammé un quartier multiethnique dans le nord de Mitrovica, le 9 novembre 2011, et de ceux qui, les 23 et 28 novembre 2011, ont opposé les manifestants serbes et les soldats de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), la période considérée a connu un début très tendu. Cela étant, avec la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina à Bruxelles, après une interruption de trois mois, toutes les parties s’emploient de nouveau à stabiliser la situation sur le terrain et prêtent l’attention à l’obtention de résultats par le biais d’un engagement de bonne foi.

Le 29 novembre 2011, le Président serbe, M. Boris Tadić, a publiquement demandé le démantèlement de tous les barrages routiers mis en place par les Serbes du Kosovo dans le nord. Bien que certains dirigeants municipaux du nord continuent de ne tenir aucun compte de ce message, notamment ceux appartenant aux partis serbes d’opposition, les discussions sur le terrain, impliquant, entre autres, la MINUK, la Mission État de droit menée par l’Union européenne au Kosovo (EULEX) et la KFOR, ont abouti à une stabilisation relative de la situation.

En conséquence de ces efforts concertés pour apaiser les tensions dans le nord, la capacité de la KFOR à mener des opérations cruciales dans cette région s’est sensiblement améliorée depuis le rapport précédent. Bien qu’ils soient toujours opposés à ce qu’EULEX transporte par hélicoptère des fonctionnaires kosovars aux postes frontière du nord, les Serbes du nord du Kosovo commencent toutefois à accorder une plus grande liberté de mouvement à EULEX, notamment dans le cadre des convois de la KFOR le long des principales routes dans le nord.

Ces modestes améliorations se produisent toutefois en même temps que d'importants problèmes politiques se font jour. À l'heure actuelle, les dirigeants locaux du nord préparent la tenue d'un référendum la semaine prochaine sur l'acceptation par les Serbes du Kosovo des institutions du Kosovo, en dépit de l'opposition manifeste de Belgrade à cette initiative et de certains des dirigeants serbes du Kosovo qui habitent dans le sud. Là aussi, la coopération entre les parties prenantes sur le terrain sera d'une importance cruciale pour garantir que les tensions potentielles ne débordent pas et que des messages communs soient transmis.

Le Chef de la MINUK, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, a récemment signalé aux dirigeants locaux du nord qu'ils doivent rechercher leur légitimité par le biais d'élections conformes aux lois applicables. Bien que la MINUK ne soit plus en mesure d'administrer ces élections au Kosovo, elle est disposée à les faciliter, de concert avec les partenaires internationaux, à la condition que des modalités appropriées soient arrêtées et convenues. La communauté internationale doit, ensemble, à titre hautement prioritaire et dans les plus brefs délais possibles favoriser la mise en place d'une représentation municipale légitime.

Il y a également eu au cours de la période considérée des progrès considérables dans le dialogue entre Pristina et Belgrade, facilité par l'Union européenne, grâce aux nouveaux accords conclus et à la mise en œuvre des accords précédents. Ce dialogue a repris en novembre dans des circonstances difficiles, mais il a donné des résultats positifs pendant les sessions de novembre et de début décembre, signalant ainsi qu'il est possible de parvenir à des accords pratiques visant à atténuer les problèmes de la vie quotidienne. La gestion intégrée de tous les points de passages en particulier, tout en attendant la finalisation des modalités détaillées de mise en œuvre, représente une percée et un signe encourageant de bonne volonté de chacune des parties.

Il convient de noter que, pendant que Pristina et Belgrade étaient activement engagées dans ce processus, les tensions sur le terrain avaient considérablement diminué et la stabilité semblait plus à même de s'instaurer. Il est donc crucial que les parties restent engagées dans un dialogue constructif et que nous continuions à favoriser le maintien de conditions pacifiques sur le terrain afin d'éviter toute interruption inutile. Le rôle actif joué par le Conseil pour encourager les deux parties à se diriger de manière résolue vers des solutions viables sur les questions qui les divisent est donc de la plus grande importance.

Dans son exposé fait au Conseil en novembre 2011, le Représentant spécial, M. Zarif, a appelé les parties à faire preuve « de la bonne volonté, du pragmatisme, de l'audace, du courage […] [et] d'assumer leurs pleines responsabilités politiques » (*S/PV.6670, p. 5*). Je voudrais renouveler cet appel et noter que, récemment, il y a eu des signes timides mais encourageants de la volonté des dirigeants politiques, tant à Belgrade qu'à Pristina, de rehausser la qualité de leurs discours politiques et d'user d'un langage plus conciliant. J'espère que cela marquera le début d'une tendance qui grandira en importance cette année, malgré les obstacles politiques auxquels se heurtent les deux parties. Les principaux acteurs internationaux peuvent et doivent jouer un rôle déterminant pour veiller à ce que ces gestes positifs se traduisent en actions concrètes.

L'attention du Conseil est dirigée actuellement sur d'autres crises urgentes. Je manquerais toutefois à mes obligations si je ne saisissais pas la présente occasion pour dire que la situation au Kosovo comporte encore de nombreux risques qui pourraient s'aggraver au fil des ans. Les hypothèses optimistes selon lesquelles une solution durable se produira tout naturellement, même en l'absence d'une vision claire d'une communauté internationale plus unie dans son engagement, sont contredites par la dynamique qui existe sur le terrain. Ceci est particulièrement vrai, mais pas exclusivement, de l'évolution de la situation dont nous avons été les témoins dans le nord du Kosovo pendant le dernier trimestre de 2011.

Nous sommes certains que cette dynamique peut être utilisée au mieux, mais tout aussi certains que cela ne sera possible que si ceux qui ont les moyens de le faire, ou y ont intérêt, redoublent d'énergie dans ce sens. Alors que l'Union européenne commence à assumer un rôle moteur, la réalisation de progrès politiques exige également une meilleure cohésion des efforts de tous les acteurs internationaux concernés.

Aujourd'hui donc, j'engage instamment toutes les parties prenantes à évaluer le niveau actuel de leur engagement au Kosovo. Les dépenses inhérentes au maintien de forces internationales au Kosovo sont élevées, dont, en gros, quelque 47 millions de dollars par an pour la MINUK; environ 140 millions d'euros pour EULEX; 23 millions d'euros pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; ainsi que

les coûts opérationnels annuels conjugués de l'OTAN et des pays fournisseurs de contingents de la KFOR, ce qui porte le total des dépenses à près d'un demi-milliard de dollars.

Nous devrions nous demander si ces dépenses considérables sont faites d'une manière aussi rationnelle et efficace que possible et, surtout, si elles contribuent de façon coordonnée à avancer vers une solution qui permettra de réduire ces dépenses en toute sécurité dans un avenir proche. Il sera d'une importance cruciale qu'en 2012 nous ne laissions pas passer l'occasion d'examiner ensemble la question fondamentale de l'efficacité, ainsi que la question d'un objectif et d'une vision politiques communs. Cette nouvelle année pourrait être le moment de réexaminer nos hypothèses et de chercher de nouvelles approches.

Je voudrais, pour terminer, remercier les membres du Conseil de l'appui qu'ils accordent à la MINUK et des efforts qu'ils ont déployés pour traiter des problèmes énoncés dans le présent rapport. Nous espérons qu'ils maintiendront cet appui, en promouvant notamment de la part de la communauté internationale une plus grande unité de vues et des efforts plus efficaces nécessaires à la réalisation de progrès en 2012.

Le Président : Je remercie M. Mulet pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité en application de la résolution 1244 (1999).

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et à leur demander de s'abstenir de reconnaître toute solution à la question du Kosovo qui ne soit pas le résultat d'un accord entre les parties. Je remercie également le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, pour sa déclaration, et salue le Représentant spécial, M. Farid Zarif, qui se joint à nous aujourd'hui par visioconférence. Nous attendons avec intérêt son retour ici pour notre prochaine séance.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est un pilier essentiel de la paix et de la stabilité dans la province. Nous partageons l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil pour qu'il continue à marquer son « appui [à son] rôle […] en particulier, faciliter les relations entre les parties et l'apaisement des tensions et des affrontements sur le terrain » (*S/2012/72, par. 56*). Dans ce cadre, le Secrétaire général ajoute,

> « il demeure indispensable que les initiatives prises par les acteurs internationaux opérant sous l'égide des Nations Unies et de l'application de la résolution 1244 (1999) soient stratégiquement cohérentes et étroitement coordonnées » (*ibid.*).

L'évaluation d'ensemble faite par le Secrétaire général des faits survenus durant le dernier trimestre de 2011 est que « la population sur place et la communauté internationale sont toujours exposées aux menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité dans le Kosovo » (*ibid., par. 52*). Il continue en disant que la situation reste précaire « car elle comporte un risque […] d'escalade des tensions interethniques » (*ibid.*).

Après une série d'incidents à la fin du mois de novembre, la situation dans le nord du Kosovo a commencé lentement à s'améliorer, et « les tensions dans cette zone se sont un peu apaisées à la fin de la période examinée » (*ibid.*). Pour la communauté serbe du sud, la situation ne s'est malheureusement pas améliorée de façon notable, car les incidents violents n'ont pas diminué et le nombre de rapatriés est resté très faible. La visite du Président Tadić au monastère de Visoki Dečani à Noël, au cours de laquelle il a lancé un appel à une paix globale entre Serbes et Albanais, a provoqué des manifestations organisées dans tout le Kosovo, y compris des attaques dirigées contre son convoi.

De par son pouvoir exécutif, EULEX a apporté quelques contributions positives à l'administration de la justice au Kosovo. Elle a jugé un certain nombre d'affaires très en vue dans les domaines de la criminalité organisée et de la corruption, visant un certain nombre de hauts fonctionnaires et de personnalités controversées au Kosovo.

Dans la seconde moitié de la période considérée dans le rapport, le dialogue entre Belgrade et Pristina a repris. Certaines avancées décisives ont été réalisées, en dépit de ce que le rapport nomme, en référence à ce processus, des « circonstances difficiles ».

Le Kosovo du nord demeure instable en raison de tentatives visant à modifier unilatéralement la réalité sur le terrain, en violation de la résolution 1244 (1999) et contre la volonté de la population serbe majoritaire. Les conséquences découlant des tentatives d'imposer des faits par le recours à la force ont continué de

dominer le climat politique au cours de la première moitié de la période considérée dans le rapport. Cela a provoqué la mise en place de barrages routiers, des manifestations et des affrontements. Nous avons condamné rapidement et sans équivoque cette violence. Nous avons en outre appelé toutes les parties prenantes à régler les problèmes par le biais de négociations pacifiques et à s'abstenir de toute action pouvant porter atteinte à la création d'un environnement sûr et sécurisé. Au début de décembre, la situation a commencé à se calmer, en partie grâce aux efforts de la MINUK, qui a facilité ce que le rapport nomme « un nouveau forum de coordination de la sécurité » auquel participent des dirigeants serbes locaux, la KFOR, EULEX et l'OSCE.

Comme dans la période couverte par le rapport précédent, un certain nombre d'incidents dirigés contre les Serbes dans le sud du Kosovo

> « contribuent néanmoins au sentiment d'insécurité de la population, en particulier lorsqu'il semble ne donner lieu à aucune action efficace de la part des autorités » (*S/2012/72, par. 29*).

Le rapport note plusieurs catégories de crimes commis contre les Serbes dans le sud du Kosovo, y compris des assassinats, des agressions, des invasions de domicile, des cambriolages, la lapidation de véhicules, des incendies, du vol de matériel agricole et des attaques contre les pèlerins et les rapatriés. Le crime le plus grave a eu lieu à Dobruša, un village isolé à majorité albanaise qui fait partie de la municipalité d'Istok, au sud du Kosovo. Pour la première fois depuis de nombreuses années, une famille de déplacés serbes du Kosovo est revenue inspecter sa propriété abandonnée. Ces personnes ont été accueillies par un voisin de souche albanaise, qui est ensuite rentré chez lui. Peu de temps après, nous informe le rapport, il a ouvert le feu sur les rapatriés serbes du Kosovo avec un fusil automatique, tuant l'un d'eux et blessant les deux autres.

Le rapport indique également qu'il se produit encore des actes de profanation et de vandalisme perpétrés contre l'Église orthodoxe serbe, ses lieux saints et ses cimetières. Ces crimes haineux entravent gravement les efforts de réconciliation. Ils maintiennent également le taux de retour des personnes déplacées à des niveaux très faibles; selon le rapport, ils sont en baisse de 51 % par rapport à la même période l'année dernière.

La Serbie est en accord avec l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle les faits survenus récemment en matière de privatisation sont une source de grande préoccupation.

En 2002, la MINUK a créé l'Agence fiduciaire du Kosovo (KTA) dans le but de faciliter la mise en œuvre de la reconstruction et du développement économiques au Kosovo. En privatisant un certain nombre de sociétés serbes basées au Kosovo, des fonds ont été conservés pour fournir des compensations aux propriétaires légitimes. La réduction des pouvoirs et des responsabilités de l'Agence n'a jamais été approuvée par le Conseil, et sa sphère de compétence est restée en dehors du processus de reconfiguration de la MINUK, qui a eu lieu au cours de l'année 2008. Pendant cette période, les autorités de Pristina ont mis sur pied une institution appelée l'Agence de privatisation du Kosovo, prenant en charge de force un grand nombre des fonctions de la KTA.

Comme le paragraphe 26 du rapport nous l'indique, au cours des derniers mois, nous avons vu s'affaiblir sensiblement la protection des fonds de privatisation. Le rapport note : « Cette législation restreint fortement le rôle de la communauté internationale dans les processus de privatisation et de liquidation et la supervision exercée sur ces processus ». Seule une procédure d'appel limitée bénéficiera d'une supervision majoritairement internationale, qui même devrait être temporaire. La conclusion du Secrétaire général est sans équivoque : « Cette situation va à l'encontre du cadre régissant la privatisation […] créé par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. »

Environ 250 millions d'euros sont bloqués dans des banques de différents États Membres de l'ONU. Il est probable que la prétendue Agence de privatisation du Kosovo tentera d'avoir accès à ces fonds. Les institutions financières qui détiennent ces dépôts ne doivent pas les libérer avant qu'un accord soit conclu entre les parties intéressées. Il s'agit d'une question de responsabilité très sérieuse, et nous ne devons pas hésiter à utiliser tous les mécanismes juridiques à notre disposition afin de protéger nos droits de propriété.

Nous pensons que c'est une question qui requiert l'attention du Conseil de sécurité. Les mesures prises par l'Agence de privatisation du Kosovo constituent une usurpation de l'autorité et de la compétence de

l'ONU. Cela pourrait créer un précédent aux conséquences graves pour toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'annexe I du rapport dont nous sommes saisis fait référence à ce qui est communément appelé l'affaire Medicus. Il s'agit d'un complot criminel organisé visant à chercher et trouver des organes humains destinés à être transplantés illégalement dans une clinique de Pristina. Alors qu'EULEX a pu traduire en justice un certain nombre d'Albanais de souche pour divers chefs d'accusation, deux des principaux suspects – deux étrangers – ont fui le Kosovo et ne peuvent pas être extradés. Certaines personnes soupçonnées d'être impliquées dans cette affaire, à commencer par le chef de file, sont également citées dans un rapport extrêmement troublant publié par le Conseil de l'Europe il y a plus d'un an, intitulé « Le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo ». Il contient des allégations de collecte et de contrebande d'organes humains avant, pendant et après le conflit de 1999. Si celles-ci sont avérées, il s'agirait d'une catégorie toute nouvelle de crime de guerre.

En octobre dernier, M. Clint Williamson a pris ses fonctions de Procureur principal de l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX. Au cours de sa première visite à Belgrade, nous l'avons assuré, lui ainsi que son équipe, que nous les aiderions de toutes les manières possibles, car nous pensons qu'ils peuvent contribuer sensiblement à lever le voile sur ce qui s'est passé à l'intérieur même du Kosovo. Mais cela demeure insuffisant, car une grande partie de ce qui est allégué s'est passé en dehors du territoire.

Puisque EULEX ne peut pas fonctionner pleinement en dehors du Kosovo, elle n'a pour l'instant ni le mandat approprié, ni la compétence temporelle et territoriale suffisante pour mener une enquête qui soit complète. Seule une enquête menée sous les auspices du Conseil de sécurité peut le garantir. Autrement, un grand nombre de participants présumés de ce crime de guerre pourraient demeurer hors de portée de la justice.

Lorsque l'on aborde ces questions dans le contexte des Balkans, le mandat d'enquêter est toujours octroyé par le Conseil de sécurité. C'est ce qui doit se passer de nouveau, non seulement pour des raisons de cohérence, mais afin de veiller à ce que l'enquête soit transparente et fiable aux yeux du monde entier. Nous apprécions les efforts déployés précédemment pour parvenir à un consensus au Conseil sur la façon dont ces allégations peuvent être examinées avec fermeté. Nous ne devons en aucun cas céder sur ce point, pour des raisons morales et de droits de l'homme. La Serbie demandera donc un autre cycle de consultations du Conseil de sécurité sur la question.

Comme il est indiqué dans le rapport, des progrès ont été réalisés dans le dialogue technique entre Belgrade et Pristina. Il est noté que « certains résultats positifs ont été obtenus durant les actifs pourparlers qui ont eu lieu en novembre et au début décembre, et qu'il y a désormais des progrès visibles dans l'application des accords déjà conclus » (*ibid., par. 53*). La Serbie demeure attachée à ce processus, qui est le seul mécanisme légitime permettant de surmonter les divergences sur des considérations pratiques.

Le problème de la participation de Pristina aux réunions régionales sera traité au cours du prochain cycle de dialogue. Nous n'avons jamais cherché à empêcher les voix de notre région de se faire entendre, notamment celle de Pristina. Toutefois, cela doit rester clairement et explicitement conforme à la résolution 1244 (1999). Nous demandons au Conseil de sécurité d'insister sur le caractère essentiel de ses résolutions dans le cadre du dialogue.

Il y a près de quatre ans aujourd'hui, les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo ont unilatéralement déclaré leur indépendance vis-à-vis de la Serbie. La retenue dont nous avons fait preuve face à cette violation flagrante de notre constitution a permis de préserver la paix. C'était la première fois dans l'histoire des Balkans qu'un incident aussi grave n'entraînait pas d'affrontements armés.

Néanmoins, un règlement global au différend fondamental qui oppose les parties n'a toujours pas été trouvé. Le Président Tadić a déclaré à maintes reprises qu'un tel accord devait contenir des garanties internationales solides quant à la préservation de nos intérêts dans la province et prévoir une solution réaliste pour le nord du Kosovo, protéger nos enclaves dans le sud du Kosovo, préserver l'identité et le patrimoine religieux serbes dans toute la province et régler les différends liés aux biens privés et commerciaux.

Avant de terminer, je tiens à souligner qu'il est à la fois vain et contre-productif d'essayer d'obtenir des résultats en dehors du cadre des négociations. Je fais notamment référence aux tentatives visant à ce que de nouveaux pays reconnaissent la déclaration unilatérale d'indépendance, aux démarches porteuses de

dissension consistant à forcer la porte des organisations internationales et à tout autre plan visant à atteindre des objectifs étroits. Le seul moyen de trouver une solution viable et durable au problème du Kosovo passe par des négociations, menées de bonne foi entre les parties, sur toutes les questions en suspens. Nous sommes prêts à y prendre part.

Le Président : Je remercie M. Jeremić de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Enver Hoxhaj.

M. Hoxhaj (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité au sujet du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/72).

Premièrement, je tiens à féliciter l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo, nouveaux membres du Conseil de sécurité, et je leur souhaite plein succès dans leur très important mandat. Je remercie le Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, pour son appui continu à l'édification d'un Kosovo démocratique, multiethnique et stable. Grâce à la mobilisation de nos institutions et à l'appui de la communauté internationale, la République du Kosovo est aujourd'hui un État moderne et viable, dont le principal objectif est d'intégrer les institutions euro-atlantiques.

Au moment où nous examinons aujourd'hui dans cette salle la situation de mon pays, le Kosovo se prépare à célébrer la semaine prochaine son quatrième anniversaire en tant qu'État indépendant. Le Kosovo indépendant est né le 17 février 2008 de la volonté de son peuple et notre histoire tragique a laissé un lourd héritage. Le Kosovo a connu l'éclatement de la Yougoslavie dans les années 90, qui a causé la mort de dizaines de milliers d'innocents – dont un grand nombre de femmes et d'enfants – qui n'acceptaient pas le régime criminel de Slobodan Milošević. La politique de Milošević concernant le Kosovo visait à y procéder à un nettoyage ethnique. Rien qu'en 1999, en l'espace de quelques mois, plus d'un million de personnes ont été expulsées du Kosovo. De fait, tous les représentants ici présents sont parfaitement au courant de cette tragédie, de nombreux rapports de l'ONU en ayant fait état depuis 1998.

Néanmoins, la situation a évolué ces dernières années. Durant cette période, le Kosovo a considérablement progressé dans l'édification de son appareil d'État, grâce à la détermination de son peuple et à l'appui de la communauté internationale. Nous sommes très reconnaissants au Conseil de son appui et de son rôle important dans la reconstruction d'une société et la création d'un État à partir de zéro. Nous lui savons gré aussi de nous aider à venir à bout d'un passé difficile. Aujourd'hui, la stratégie de notre gouvernement consiste à remplacer la politique du conflit par une politique de la réconciliation et de l'intégration européenne, et je pense que les enseignements tirés des événements tragiques du passé nous aident à élaborer aujourd'hui des politiques plus constructives.

Je voudrais informer le Conseil des progrès que nous avons accomplis durant la période à l'examen et passer en revue les problèmes que nous rencontrons.

En quatre ans d'indépendance, le Kosovo a édifié un État solide et a renforcé ses institutions multiethniques et démocratiques. Les progrès réalisés par le Kosovo, aux niveaux national et international, ont été accomplis notamment grâce au dynamisme de plusieurs institutions centrales et locales. Le Parlement a activement mis en œuvre son programme législatif; notre présidente, qui n'est affiliée à aucun parti, a activement représenté le Kosovo dans le pays et sur la scène internationale, et le Gouvernement mène avec efficacité les réformes engagées dans le pays et répond aux besoins de notre société.

Grâce au travail acharné et à la détermination de nos institutions, le Kosovo est une démocratie prospère et multiethnique qui a réussi à maintenir la paix et la stabilité malgré de graves difficultés et les tentatives de déstabilisation. Tout au long de ces quatre années, les dirigeants kosovars et leurs partis politiques ont fait preuve de maturité et de responsabilité démocratique dans leur traitement des questions présentant un intérêt commun.

L'Assemblée du Kosovo a adopté plusieurs lois importantes et en examine actuellement de nombreuses autres. L'Assemblée joue un rôle très important dans le suivi de l'application des lois et s'acquitte de son mandat capital de contrôle de l'action menée par le Gouvernement. Par ses débats et ses discussions très animés, l'Assemblée représente véritablement et

démocratiquement les citoyens kosovars. L'Assemblée kosovare a adopté 20 lois de première importance, notamment les lois sur le contrôle des frontières, les accords internationaux, les droits d'auteur, le budget de l'État et d'autres questions.

Pour pallier les lacunes de l'administration publique, le Gouvernement mène des réformes de fond. Ces réformes ont été vivement saluées dans le rapport de suivi de la Commission européenne. Nous savons que ce processus est très complexe et long, mais le Gouvernement est fermement déterminé à mettre en place une administration publique indépendante et efficace adoptant les meilleures pratiques européennes.

Le Gouvernement kosovar déploie d'intenses efforts pour réformer le système de justice et renforcer l'état de droit. Des mesures importantes ont été prises concernant la mise en place de nouvelles institutions, notamment l'adoption de la législation et des règlements nécessaires et le renforcement des compétences des juges et l'augmentation de leur nombre au Kosovo.

La lutte contre la corruption et la criminalité organisée est une des grandes priorités du Gouvernement, et de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer l'état de droit. Nous avons adopté une stratégie et un plan d'action pour lutter contre la corruption, qui prévoit la création d'une équipe spéciale chargée d'engager des poursuites et de lutter contre la corruption. Le Gouvernement kosovar travaille en coopération étroite avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui a accompli un excellent travail s'agissant d'enquêter sur les différentes formes de crimes et de les combattre.

Je tiens à réaffirmer que le Gouvernement kosovar s'est félicité dès le départ de la création de l'Équipe spéciale d'enquête de la mission EULEX chargée d'enquêter sur toutes les allégations contenues dans le rapport de M. Dick Marty. Toutes les institutions kosovares ont pleinement coopéré avec le Procureur principal, M. Clint Williamson, dans le cadre de ces enquêtes ouvertes l'année dernière et pour lesquelles le Procureur s'est rendu à plusieurs reprises à Pristina et dans d'autres capitales de pays de la région. Les institutions kosovares sont fermement déterminées à ce que toute la lumière soit faite sur ces allégations, de manière libre, indépendante, professionnelle et transparente.

Outre les réformes engagées dans les secteurs de l'administration publique et de la justice, l'économie demeure une priorité immédiate du Gouvernement. C'est pourquoi il prend des mesures pour favoriser la croissance économique, lutter contre le chômage, garantir la justice sociale pour tous, améliorer le climat d'investissement pour les entreprises et réformer les secteurs de l'énergie et de l'éducation. Les réformes du secteur financier visent à garantir la stabilité budgétaire et à améliorer la gestion du budget de l'État. Le Fonds monétaire international estime que nos politiques macroéconomiques et financières sont sur la bonne voie. En 2011, le Kosovo a connu d'après les estimations un taux de croissance de 5 %.

Le Kosovo n'est pas seulement le plus jeune État européen, il a aussi la population la plus jeune d'Europe, et ce à une époque où beaucoup de pays sont confrontés au problème du vieillissement de leur population. Cette génération de jeunes instruits représente un capital social très important pour le Kosovo. En outre, nous avons une société civile très active et dynamique, qui continue à influer de façon déterminante sur la politique et différents programmes de gouvernement. Nombre d'institutions, d'organisations et d'associations ont vu le jour, qui prennent une part active à la vie publique et apportent leur pierre au processus global de démocratisation et d'édification de l'État. Elles contribuent à notre système de pouvoirs et de contre-pouvoirs en faisant valoir leurs intérêts et leurs points de vue, auxquels le Gouvernement attache une grande importance. Les activistes de la société civile préparent le terrain à une société où l'on discute, débat et polémique sur toutes les politiques et les mesures du Gouvernement et de la communauté internationale. Ils sont des agents de modernisation très importants pour notre jeune État.

Jusqu'à présent, j'ai parlé de la consolidation interne des institutions kosovares. Toutefois, je tiens à réitérer que pour le Kosovo, la consolidation internationale de son statut d'État est capitale dans le cadre de son intégration au système international.

Nous déployons des efforts considérables pour occuper la place qui nous revient dans les institutions régionales et mondiales en tant que membre constructif, qui apporte sa contribution à la communauté internationale. La participation du Kosovo aux institutions régionales et mondiales est d'une importance vitale pour la stabilité, la sécurité et le développement du Kosovo, des Balkans occidentaux et même de toute l'Europe. C'est pourquoi j'invite tous

les États Membres à appuyer notre participation aux instances régionales et mondiales. L'admission du Kosovo dans ces instances serait un signe du respect des droits et des besoins de tous les citoyens kosovars et de notre État.

La pleine reconnaissance de l'indépendance du Kosovo demeure un objectif très important de mon gouvernement. Grâce au nombre et à la diversité géographique des pays qui ont reconnu le Kosovo, son indépendance est devenue une réalité géopolitique dans les Balkans et en Europe, et le nombre des États indépendants et souverains qui reconnaissent le Kosovo ne cesse de croître. À l'heure actuelle, 85 Membres de l'ONU ont reconnu officiellement notre pays. Je voudrais remercier la République du Ghana de sa décision récente de reconnaître la République du Kosovo. Nous sommes convaincus que de plus en plus de pays encore reconnaîtront le Kosovo avec le temps, et d'ailleurs certains sont en voie de prendre cette décision.

J'ai informé le Conseil de la façon dont le Kosovo s'est transformé pour devenir l'État multiethnique, stable, prospère, en marche, qu'il est dorénavant, avec une société caractérisée par la diversité et une économie à croissance soutenue. Tous ceux qui se sont rendus au Kosovo ces dernières années ont pu constater sa transformation en une société véritablement pluriethnique. Le grand objectif du Gouvernement kosovar et de la communauté internationale était de créer un État pour tous les citoyens kosovars, afin d'éliminer les divisions ethniques et de promouvoir les intérêts de toutes les communautés du Kosovo par leur participation aux institutions démocratiques et pluriethniques.

Je tiens à indiquer que, cette année, le Kosovo entre dans une nouvelle phase de son processus d'édification de l'État. Ce nouveau chapitre est une étape importante pour le Kosovo, l'ensemble de la région et l'Union européenne, à court et à long terme.

Il y a quatre ans, le 28 février 2008, le Groupe de pilotage international sur le Kosovo a été créé. Son rôle a consisté à accompagner le Kosovo dans son développement démocratique et à promouvoir la bonne gouvernance, la pluriethnicité et l'état de droit. Le Groupe de pilotage international, composé de 25 États, a nommé un Représentant civil international chargé de diriger le bureau civil international en la personne de M. Pieter Feith, diplomate international chevronné. Le mandat du bureau civil international consistait à contrôler et à faciliter la mise en œuvre de la Proposition globale de règlement présentée par l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Martti Ahtisaari.

Au cours des quatre dernières années, grâce à la coopération étroite du Gouvernement du Kosovo et du bureau civil international, le Kosovo a fait des progrès sensibles dans la mise en œuvre du plan Ahtisaari, avec la participation et la promotion des diverses communautés – serbes, bosniaques, goranci, turques, roms, ashkali et tsiganes –, à tous les niveaux de gouvernance. Ces groupes nationaux, ethniques, linguistiques, culturels et religieux – qui sont décrits dans notre constitution comme des communautés et non des minorités –, jouissent aujourd'hui de droits et de privilèges plus importants que toutes les autres communautés similaires en Europe. Nous avons investi plus de 200 millions d'euros dans la mise en œuvre des dispositions du plan Ahtisaari relatives aux communautés.

Grâce à la mise en œuvre efficace de ce plan, la majorité des Serbes du Kosovo participent aux institutions kosovares au niveau du Gouvernement central comme des autorités locales. Le Gouvernement du Kosovo, par le biais d'un processus de décentralisation, a créé de nouvelles municipalités composées en majorité de Serbes, telles que Gračanica, Kllokot-Vërboc, Ranillug, Novobërdë, Shtërpcë et Partesh, grâce auxquelles les Serbes du Kosovo ont vu s'améliorer leur qualité de vie, sur les plans politique et économique. Ces municipalités ont été créées en application de la Charte européenne de l'autonomie locale et disposent de pleines compétences exécutives et de gestion, sur la base d'un processus de dévolution. Comme chacun pourrait le constater en se rendant dans ces municipalités, ce processus a permis la renaissance de communautés pleines de vitalité et de dynamisme.

Dans le dessein de protéger et de promouvoir notre patrimoine religieux et culturel, ainsi que notre diversité culturelle, le Gouvernement du Kosovo a accordé une protection spéciale à 45 sites, en créant des zones spécialement protégées. Il s'agit notamment de monastères et d'églises de l'Église orthodoxe serbe, mais aussi de villes médiévales, de forteresses, de ponts, de maisons traditionnelles et de monuments. La mise en œuvre du plan Ahtisaari a permis aux communautés d'avoir accès à l'éducation, aux réfugiés de revenir, elle a œuvré à la réconciliation entre les différentes communautés et accéléré le développement économique et social.

La nouvelle phase du développement du Kosovo en tant qu'État a été inaugurée au cours de la dernière réunion en date du Groupe de pilotage international, qui s'est tenue à Vienne le 24 janvier 2012. Les représentants des 25 États membres ont confirmé que :

> « le Kosovo en est maintenant aux dernières phases de la mise en œuvre de la Proposition globale de règlement et va donc commencer les préparatifs de la fin de l'indépendance supervisée, telle qu'elle a été organisée, et de la fermeture du bureau civil international, ce qui devrait normalement se faire avant la fin de 2012 ».

Le Groupe de pilotage international a approuvé une stratégie destinée à faciliter ce processus.

Par une résolution adoptée à la majorité de plus des deux tiers des membres du Parlement, le Gouvernement du Kosovo, les partis d'opposition et les autres institutions kosovares se sont engagés à adopter les mesures politiques nécessaires, assorties d'engagements financiers, en vue de la mise en œuvre des mesures spécifiques relatives aux droits communautaires, au patrimoine culturel et au règlement des questions du passé.

Cette année, une série d'amendements à la Constitution et à la législation primaire pertinente du Kosovo sera adoptée. Elle intégrera des dispositions clefs du plan Ahtisaari dans notre constitution et dans notre législation, et facilitera ainsi la fin officielle du mandat du Bureau de liaison de la Commission européenne et, avec lui, de l'indépendance supervisée.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire, mais nous sommes prêts et disposés à remplir nos obligations internationales. Je tiens à informer les représentants que jusqu'à présent le plan Ahtisaari a été appliqué à 95 %, même si cela ne comprend pas la création de la nouvelle municipalité de Mitrovica-Nord, empêchée par les structures illégales de sécurité, paramilitaires et de police de l'État de Serbie qui sont encore aujourd'hui dirigées, contrôlées et financées par Belgrade en violation flagrante de la résolution 1244 (1999).

Ceci a été reconnu aussi par le Comité directeur international.

> « Le Comité directeur international exhorte la Serbie à se conformer à ses engagements internationaux et à s'abstenir d'ingérences au Kosovo, notamment en retirant ses présences policière et sécuritaire et autres présences étatiques et en appuyant les efforts que déploient les acteurs internationaux et les institutions du Kosovo pour promouvoir l'état de droit. »

Je voudrais rendre compte brièvement au Conseil des relations entre le Kosovo et la Serbie, du dialogue technique et de notre avenir européen commun. Je pense que nous ne pouvons dire de l'Europe qu'elle est un tout, libre, démocratique et pacifique sans que soient réglées les questions encore pendantes dans les Balkans. Pour le Gouvernement du Kosovo, l'intégration de l'ensemble de la région dans les institutions euro-atlantiques est le meilleur moyen de garantir une paix à long terme et un avenir radieux pour tous.

Partageant cette vision et remplissant leurs obligations au titre de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale de septembre 2010, le Kosovo et la Serbie participent depuis mars 2011 à un dialogue technique. Le but de ce dialogue est de régler les problèmes pratiques dans l'intérêt des citoyens des deux pays. Nous sommes persuadés que le dialogue est un moyen non seulement de régler les problèmes techniques, mais aussi de renforcer la confiance entre les deux pays et d'oublier le passé douloureux.

Je voudrais toutefois résumer ce qui s'est passé dernièrement. Le 9 décembre 2011, le Conseil européen s'est réuni au sommet à Bruxelles et a décidé de reporter sa décision au sujet du statut de candidat à l'Union européenne de la Serbie. La raison en était que la Serbie n'a pas assez avancé dans le dialogue avec le Kosovo facilité par l'Union européenne, et tenait aussi à la situation de blocage tendue créée dans les municipalités du nord du Kosovo par les structures du Gouvernement serbe. Dans ses conclusions, le Conseil a chargé le Conseil des ministres d'

> « examiner et confirmer si la Serbie continue de faire montre d'un engagement crédible, si elle va de l'avant dans la mise en œuvre, en toute bonne foi, des accords conclus dans le cadre du dialogue, notamment sur la gestion intégrée des frontières, si elle est parvenue à un accord sur la coopération régionale inclusive et si elle coopère activement pour permettre à EULEX et à la KFOR (Force de paix au Kosovo) d'exécuter leurs mandats ».

Si je traduis les conclusions en termes plus simples, le Conseil a demandé à la Serbie de s'engager sérieusement et pleinement dans le dialogue technique

et de mettre en œuvre toutes les dispositions des accords qu'elle a conclus avec le Kosovo à Bruxelles, ainsi que de respecter ses obligations au titre de la résolution 1244 (1999) aux fins de contribuer à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé au Kosovo et de garantir la liberté de mouvement pour tous. La Serbie ne doit pas se contenter de dire qu'elle est attachée à ses engagements tout en évitant de remplir des obligations sur le terrain. Les accords ne valent rien s'ils ne sont pas concrètement appliqués. Si telle était l'intention de la Serbie lorsqu'elle a accepté d'ouvrir le dialogue avec le Kosovo, il est clair que l'Union européenne n'a pas donné sa caution. Le Conseil a convenu d'examiner les progrès faits par la Serbie à l'égard du Kosovo à la fin du de février.

Je voudrais informer brièvement le Conseil de la situation actuelle dans le nord du Kosovo et de l'application ou la non-application des accords conclus jusqu'à présent.

Premièrement, s'agissant du nord du Kosovo, la Serbie n'a pas honoré ses obligations, comme l'a demandé le Conseil de l'Union européenne dans ses conclusions en décembre. La situation sur le terrain, en particulier dans le nord du Kosovo, reste tendue en raison des barrières mises en place par les extrémistes serbes et des structures étatiques serbes qui émargent au budget de Belgrade. Depuis juillet 2011, la liberté de circulation des personnes et des biens dans le nord du Kosovo a été interdite aux citoyens du Kosovo. En violation de la résolution 1244 (1999), la Serbie maintient encore en place des structures sécuritaires et judiciaires, notamment des centaines de policiers et de gendarmes dans le nord du Kosovo. De plus, deux acteurs internationaux très importants – la KFOR et EULEX, qui sont des missions autorisées par le Conseil de sécurité – ne peuvent exercer leurs mandats à cause des barrages routiers.

Ma conviction est que l'état de droit n'est pas négociable et doit s'appliquer à tout un chacun. Le nord du Kosovo ne saurait rester un trou noir en Europe. La politique serbe qui consiste à vouloir à la fois l'Union européenne et le Kosovo signifie clairement qu'elle veut et la partition du nord du Kosovo et l'admission à l'Union européenne.

Deuxièmement, la Serbie n'a pas non plus rempli ses obligations au titre des accords signés l'année dernière à Bruxelles dans le cadre du dialogue technique. Outre l'application partielle des accords sur la liberté de circulation et des échanges, tous les autres accords, notamment sur le retour des registres d'état civil et cadastraux, sur la reconnaissance mutuelle des diplômes scolaires et universitaires et sur la gestion intégrée des frontières, n'ont pas été du tout appliqués. Concernant les télécommunications, l'énergie et la coopération régionale, la Serbie n'a pas accepté les propositions émanant de l'Union européenne elle-même.

Les exemples que j'ai mentionnés ici aujourd'hui montrent que l'année dernière la Serbie a compris le dialogue comme un moyen de participer à des réunions, mais sans parvenir à des résultats concrets. L'année dernière, la partie serbe n'a accepté certains accords et solutions que pour pouvoir montrer qu'elle méritait d'accéder au statut de candidat à l'Union européenne. Mais il n'y a eu aucune application concrète des accords sur le terrain. Le Kosovo prendra part au dialogue en toute bonne foi. Nous appliquerons tous les accords conclus et accepterons toutes les solutions qui sont européennes. Le dialogue est très important pour les deux pays en tant qu'États indépendants et partenaires engagés sur la voie européenne. Mon gouvernement est en faveur de l'intégration de toute la région dans l'Union européenne.

Toutefois, je tiens à affirmer très clairement que la paix et la stabilité entre le Kosovo et la Serbie et la prospérité de l'ensemble de la région dépendent de la décision que le Conseil de l'Europe prendra prochainement à Bruxelles. Si la Serbie obtient le statut de candidat sans avoir démantelé les structures de police et de sécurité dans le nord du Kosovo, levé les barrages routiers et appliqué intégralement les accords conclus dans le cadre du dialogue technique, cela aura des conséquences aussi bien à court terme qu'à long terme. Le statu quo actuel dans les trois municipalités du nord du Kosovo se transformera en conflit gelé; les accords conclus dans le cadre du dialogue technique ne seront pas appliqués; et le processus de normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie sera sans avenir.

Parallèlement, d'autres événements fâcheux prévus dans les semaines et mois qui viennent risquent de conduire à une aggravation de la situation. La semaine prochaine, le 15 février, les structures illégales de l'État serbe veulent organiser dans les municipalités du nord du Kosovo un référendum pour rejeter les institutions kosovares. Ce faisant, les municipalités du nord demanderaient leur sécession et leur intégration à la Serbie.

Cette année, en même temps que les élections en Serbie, Belgrade veut organiser des élections sur le territoire de la République du Kosovo. Il s'agit d'une violation flagrante de la résolution 1244 (1999) et de notre souveraineté d'État. Ces éventualités pourraient représenter une grave menace pour la stabilité à l'intérieur du Kosovo et pourraient remettre en cause toute l'architecture de la sécurité dans la région.

Pour conclure, nos institutions sont déterminées à faire en sorte que 2012 soit une année européenne historique pour le Kosovo et la région. Nous avons commencé l'année en lançant le dialogue sur la libéralisation du régime d'octroi des visas, qui permettra à notre population de voyager dans toute l'Union européenne sans visa. Les principales institutions de Bruxelles ainsi que plusieurs grands États membres ont promis d'établir des liens commerciaux avec le Kosovo sous la forme de relations contractuelles avec l'Union européenne et se sont engagés en faveur de son adhésion à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Nous nous félicitons de la nomination de l'ancien Ministre slovène des affaires étrangères, M. Samuel Žbogar, au poste de Représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo. Il est arrivé à Pristina cette semaine. Notre gouvernement s'est fixé un objectif clair : renforcer la présence européenne sur le territoire kosovar, ainsi que le processus d'intégration, pour rapprocher notre pays de l'Union européenne.

Nous appelons la Serbie à s'abstenir de toute violence, de toute tentative de déstabilisation et de toute rhétorique provocatrice. L'heure est venue pour la Serbie de retirer ses forces de police et de sécurité des municipalités du nord du Kosovo. L'application du plan Ahtisaari dans cette région du Kosovo reste le meilleur moyen politique et démocratique d'y encadrer la participation de tous les Kosovars, tout comme ce fut le cas dans le reste du pays où, aujourd'hui, Serbes du Kosovo et autres communautés de notre pays ont pris leur avenir en main. Les notions d'échange de territoires ou de partition ethnique ou territoriale sont très dangereuses. C'est dans l'intérêt de tous – de la Serbie comme du Kosovo et de tous les autres pays de la région – que les frontières des Balkans ont été fixées une fois pour toutes.

Nous remercions le Conseil de sécurité, ainsi que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nos partenaires et les grands acteurs étatiques, de nous avoir appuyés dans notre passage du conflit et de la guerre à la paix et à la démocratie. Le Kosovo est un État viable et stable et il est déterminé à être un membre responsable de la communauté internationale des nations libres.

Le Président : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Mulet d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2012/72) sur les travaux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous saluons la participation du Chef de la MINUK, M. Zarif, à la présente séance grâce aux technologies des télécommunications. Nous nous félicitons de la présence du Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, dont nous partageons l'analyse.

Nous avons écouté M. Hoxhaj avec attention. M. Hoxhaj a commencé sa déclaration en faisant référence à l'histoire ancienne. Pour dresser un tableau complet, il aurait aussi pu rappeler que l'exode de masse des Albanais vers le Kosovo s'est produit alors que l'OTAN bombardait la Serbie en 1999. Je relève également que les membres du Conseil de sécurité qui sont membres de l'Union européenne ont remercié M. Hoxhaj de ses éclaircissements concernant l'Union européenne et la Serbie, et des projets du Kosovo concernant son avenir avec Bruxelles.

La position de la Russie de ne pas reconnaître la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo demeure inchangée. Fondement juridique international du règlement au Kosovo, la résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur et contraignante. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur les activités de la MINUK, je voudrais faire les observations suivantes. Les tendances actuelles dans la province y sont globalement bien retranscrites, bien que diluées. Le rapport prend clairement une certaine distance avec la situation et la sécurité réelles des minorités, la préservation de l'héritage culturel et religieux serbe et le retour des personnes déplacées.

Pourtant, ces questions sont d'une importance cruciale pour la sécurité de la province. L'affirmation figurant dans le rapport selon laquelle la présence internationale au Kosovo – avec la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) – opère dans un cadre neutre et respecte la résolution 1244 (1999) suscite chez nous de sérieux doutes. C'est précisément leur incapacité de respecter

cette dernière qui a déclenché le conflit avec les Serbes du nord du Kosovo et a souvent obligé la MINUK, comme le note le rapport, à calmer le jeu.

Il convient de ne pas recourir à la force dans cette situation, et nous devons veiller à trouver un règlement politique aux problèmes qui se font jour. Nous ne pouvons que nous alarmer de la manière dont EULEX a agi vis-à-vis du convoi russe d'aide humanitaire envoyé en décembre 2011 dans le nord du Kosovo. Seule la Russie est à même de décider quel niveau d'assistance humanitaire elle est prête à accorder, et qui en bénéficiera. La résolution 1244 (1999) impose à la présence internationale d'assurer l'accès sans entrave des organisations d'aide humanitaire.

La situation au Kosovo reste sombre. Nous constatons que le processus politique de retour des personnes déplacées au Kosovo est au point mort et qu'un nombre croissant de Serbes quittent la province. Cette situation n'est qu'en partie reflétée dans le rapport du Secrétaire général. Nous avons l'intention d'accorder à cette question une attention prioritaire lorsque le Haut-Représentant russe aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit se rendra au Kosovo à la fin février. La déception de la population serbe, qui ne se sent pas soutenue ni protégée par la présence internationale au Kosovo, trouve son expression dans l'installation de barrages routiers et dans l'intention des municipalités serbes d'organiser un référendum sur la question de la légitimité des autorités albanaises du Kosovo.

Nous estimons que, pour trouver une solution, nous ne devons recourir qu'à des moyens pacifiques dans le cadre d'un dialogue avec toutes les parties concernées. Nous sommes convaincus que, malgré les efforts visant à réfuter le rôle de la MINUK, cette mission reste la principale présence internationale civile au Kosovo, en vertu de la résolution 1244 (1999). Nous insistons pour que la MINUK mette en œuvre la totalité de son mandat, y compris en ce qui concerne la représentation du Kosovo au sein des organisations et mécanismes régionaux et internationaux.

La communauté internationale doit accorder une plus grande attention aux congrégations orthodoxes et à leurs lieux saints. Tout comme les autorités serbes et l'Église orthodoxe, nous nous préoccupons du fait que la KFOR va bientôt transférer à la police kosovare la responsabilité de la protection des grands sites culturels et religieux serbes. Nous pensons que cette évolution pourrait accentuer la précarité de la sécurité au Kosovo.

Nous voudrions en savoir davantage sur les raisons et les modalités de la prochaine réduction des effectifs d'EULEX et sur les conditions prévues pour le transfert aux institutions du Kosovo des fonctions de police et de douanes qu'EULEX avait hérité de la MINUK. Pourquoi cela est-il réalisé sans l'aval du Conseil de sécurité qui a approuvé le déploiement de la mission européenne?

Enfin, nous nous inquiétons de la manière dont EULEX enquête sur les faits révélés par Dick Marty, Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, s'agissant du trafic d'organes humains au Kosovo. Ces faits, d'une très grande gravité, pointent vers l'implication de certains des dirigeants actuels du Kosovo. L'enquête doit être impartiale et digne de foi.

C'est pourquoi nous préconisons le transfert de l'enquête au Conseil de sécurité. Cette enquête, qui vise à faire la lumière sur l'implication de certains dirigeants kosovars dans un trafic d'organes humains, est actuellement aux mains des pays qui, par le passé, ont aidé ces mêmes dirigeants à accéder au pouvoir au Kosovo. Comme nous le savons, les États-Unis ont joué un rôle majeur à cet égard. Or, incroyable coïncidence, c'est un Américain qui dirige l'enquête en cours. Le conflit d'intérêts ne fait aucun doute. Nous rappelons que Mme Carla Del Ponte, l'ex-Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, a noté que l'enquête menée par des entités internationales et les autorités du Kosovo sur le trafic d'organes au Kosovo n'est pas exempte de problèmes considérables.

Nous notons la situation insatisfaisante pour ce qui est de la protection des témoins, comme l'a confirmé le Conseil de l'Europe : aucun progrès ici. Les principaux témoins sont tout simplement éliminés. Nous demandons à cet égard aux nouveaux membres du Conseil de sécurité d'appuyer l'initiative prise par la Serbie pour que soit établi un mécanisme du Conseil de sécurité chargé d'assurer le suivi des résultats du rapport Marty. Leur appui serait très important pour garantir la justice et l'état de droit et assurer que l'enquête ne sera pas une fois de plus balayée sous le tapis. Nous espérons que les pays qui n'approuvent pas cette initiative changeront leur position. L'importance humanitaire de ce problème est trop grande.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Edmond Mulet, pour son exposé. J'ai également écouté avec attention les déclarations des Ministres des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et du Kosovo, M. Enver Hoxhaj.

Ces derniers temps, diverses parties ont fait des efforts en vue de faire baisser les tensions dans le nord du Kosovo. Toutefois, les causes profondes de ces tensions dans la région perdurent, la situation dans le nord du Kosovo reste précaire et les risques d'escalade persistent. Nous espérons que les parties concernées saisiront pleinement le caractère sensible et complexe de la situation, qu'elles agiront avec prudence, régleront leurs différends par la voie du dialogue et éviteront toute action unilatérale susceptible d'exacerber la situation.

S'agissant du Kosovo, la Chine continue de maintenir qu'il faut rechercher des solutions mutuellement acceptables dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et sur la base d'un dialogue entre les diverses parties. Il y a eu une série de pourparlers récemment en Serbie et au Kosovo, et des progrès ont été réalisés sur certaines questions. Nous espérons que les parties concernées renforceront leurs efforts et poursuivront et intensifieront leur concertation, non seulement dans l'intérêt des parties elles-mêmes et du bien-être de leurs peuples, mais également en vue de contribuer à la paix et à la stabilité dans la région des Balkans et dans l'ensemble de l'Europe.

La Chine est extrêmement préoccupée par les allégations de trafic d'organes humains au Kosovo. Tout agissement contraire au droit international et aux normes humanitaires internationales doit être condamné. Nous sommes favorables à ce que l'ONU enquête sur ces allégations.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a déployé des efforts inlassables, qui se sont avérés positifs, pour faciliter la stabilité et le développement du Kosovo et coordonner les activités de diverses entités internationales au Kosovo. La Chine apprécie les efforts de la MINUK et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, à cet égard. La Chine continuera à appuyer leurs travaux.

Nous espérons que la MINUK jouera un rôle encore plus grand de facilitation de la communication et du dialogue entre les parties. Nous espérons également qu'EULEX, la KFOR et les autres entités internationales exécuteront rigoureusement leurs mandats conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et joueront un rôle constructif dans la stabilisation de la situation au Kosovo.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son dernier rapport (S/2012/72), et M. Edmond Mulet pour son exposé sur les derniers développements concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Du rapport du Secrétaire général, nous retenons que, durant la période couverte par le rapport, la situation sécuritaire a connu une sensible amélioration par rapport à la précédente période. Toutefois, et comme l'a souligné M. Edmond Mulet, des tensions persistent dans la partie nord du Kosovo, ce qui risque de fragiliser la situation sur le terrain et d'hypothéquer les chances de progrès dans des négociations de fond.

Nous saluons à cet effet les efforts louables fournis par la MINUK visant à atténuer les tensions intercommunautaires à l'intérieur du Kosovo et contenir l'escalade de la violence et les confrontations entre les communautés.

Mon pays se félicite des avancées enregistrées par les négociations en cours entre Belgrade et Pristina sous l'égide de l'Union européenne, notamment dans les domaines de la gestion intégrée des points de passage, du registre d'état civil, de la libre circulation des personnes, des plaques minéralogiques et de la reconnaissance des diplômes universitaires. Ces efforts constituent une étape importante dans les négociations entre les deux parties, et nous formons l'espoir que cette dynamique puisse rejaillir positivement sur les discussions de fond concernant le statut final du Kosovo.

Le Maroc encourage vivement les parties à continuer de bonne foi, et avec la détermination d'aboutir, les négociations bilatérales en vue de trouver un règlement politique définitif à cette question selon les paramètres fixés par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et d'agir en conformité avec ses dispositions, loin de tout unilatéralisme.

Sur un autre registre, mon pays se soucie des allégations de trafic d'organes humains dans ce qui est désormais connu sous le nom de l'affaire Medicus. Nous prenons note de la volonté des parties de coopérer en vue d'identifier et de poursuivre en justice les responsables de ces actes et d'éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir.

Le Maroc a toujours accordé une importance particulière à la paix dans cette région, comme en témoigne la présence d'un contingent humanitaire marocain au sein de la Force multinationale de maintien de la paix au Kosovo. Au sein de ce conseil, mon pays continuera d'œuvrer avec les autres membres pour favoriser l'engagement et le dialogue entre les parties, et la promotion de mesures de confiance entre les communautés du Kosovo et entre les parties pour l'émergence d'une solution politique définitive conforme à la légalité internationale et salutaire pour la paix et la sécurité dans la région.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à S. E. M. Enver Hoxhaj, Ministre des affaires étrangères du Kosovo. Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Edmond Mulet, pour son exposé très complet, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, qui s'est joint à nous par visioconférence.

Nous restons très préoccupés par la situation dans le nord du Kosovo. Les tensions politiques ont manifestement eu des répercussions négatives sur le dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina. Encore une fois, nous déplorons tout particulièrement les réactions provoquées par le déploiement d'agents des douanes et de membres de la police des frontières l'année dernière, notamment le renforcement de certains barrages routiers et l'érection de nouveaux barrages routiers le long d'autres artères. Nous condamnons fermement tous les actes de violence contre la Force de paix au Kosovo (KFOR) ou la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), comme l'attaque qui a visé le personnel de la KFOR à la fin du mois de novembre 2011.

Je rappelle que, pendant tout le temps que duraient ces tensions, la KFOR et EULEX ont agi et ont continué d'agir conformément à leur mandat, dans une neutralité dont l'objectif est de maintenir un environnement sûr, y compris la liberté de circulation, et d'établir l'état de droit. L'Allemagne apprécie la contribution de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au rétablissement de la liberté de circulation des présences internationales dans tout le nord du Kosovo.

Ces dernières semaines ont vu une légère amélioration. Cet élan doit être maintenu, et les parties doivent en tirer parti. Dans ce contexte, nous saluons les efforts entrepris par la MINUK pour améliorer la coordination et la coopération entre la KFOR, EULEX, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les dirigeants serbes et kosovars, et nous sommes favorables à d'autres mesures visant à réduire les malentendus et la mauvaise communication. Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Président Tadić au démantèlement des barrages routiers. Cet appel a été lancé tardivement, mais il doit malgré tout être applaudi. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour permettre à la KFOR et, surtout, à EULEX de mener à bien leurs mandats respectifs sans entrave.

Le dialogue s'est avéré le moyen le plus efficace pour contribuer à une paix durable et à la stabilité dans la région. Il est d'une importance capitale pour doter la région d'une perspective européenne bien définie et pour garantir une communication transparente entre les parties. L'Union européenne est un partenaire solide et s'engage à aider la région à trouver des solutions durables et à construire un avenir européen.

Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères, M. Westerwelle, après sa récente rencontre avec S. E. M. Enver Hoxhaj, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, c'est une bonne chose que le Kosovo et la Serbie aient repris leur dialogue et que le dialogue ait produit ses premiers résultats tangibles. Il est essentiel que les deux parties continuent de faire montre d'un engagement crédible et réalisent de nouveaux progrès pour avancer dans la mise en œuvre de bonne foi des accords conclus au cours du dialogue placé sous les auspices de l'Union européenne. Cela inclut la mise en œuvre de l'accord du 2 décembre sur la gestion intégrée des points de passage. Parvenir à un accord sur une coopération régionale sans exclusive constituera également une contribution essentielle à la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

Nous saluons les progrès accomplis sur la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires, notamment l'accord concernant l'introduction de la certification par un comité d'experts européens des questions universitaires. Ces mesures sont importantes, il s'agit d'avancées concrètes qui auront des effets directs et positifs pour la population kosovare.

À cet égard, il est d'autant plus regrettable qu'aucune date n'ait encore été fixée pour une nouvelle réunion de dialogue. Nous exhortons les deux parties à le faire dès que possible.

Je souhaite maintenant formuler quelques remarques à propos de l'état de droit et de la sécurité.

L’Allemagne se réjouit de constater qu’en 2011, le nombre global d’infractions de droit commun a diminué par rapport à l’année précédente. Nous félicitons également la police kosovare pour le succès de ses opérations contre le crime organisé et pour sa persévérance dans la lutte contre la traite des humains et le trafic de drogue. Nous encourageons le Kosovo et la Serbie à continuer de renforcer la coopération entre leurs ministères de la justice respectifs.

Concernant les allégations présentées dans le rapport dit rapport Marty, je voudrais souligner une fois encore que l’Allemagne les prend très au sérieux. Une enquête approfondie sur tous les crimes allégués est nécessaire, notamment les enlèvements, détentions, mauvais traitements et meurtres au cours de la période en question. Nous devons donc appuyer pleinement le travail de l’Équipe spéciale d’enquête créée par EULEX, que dirige l’Ambassadeur Clint Williamson. Nous nous félicitons de la dernière mise à jour fournie dans le présent rapport sur la MINUK (S/2012/72), et nous attendons avec intérêt d’être informés régulièrement au Conseil des activités de cette équipe spéciale.

Je tiens à rappeler que nous ne doutons nullement des capacités, des compétences et de la juridiction de l’Équipe spéciale pour ce qui est de mener à bien ces enquêtes. Beaucoup a déjà été accompli. Dix-neuf des 25 fonctionnaires habilités ont commencé leur travail, à savoir des procureurs, des enquêteurs, des analystes et du personnel d’appui. L’Équipe spéciale d’enquête analyse les informations recueillies, y compris celles fournies par la MINUK dans le cadre de son processus de transition. L’Ambassadeur Williamson s’est entretenu à diverses reprises de manière constructive avec des chefs d’État et de gouvernement, ainsi qu’avec les autorités compétentes au Kosovo, en Serbie et en Albanie.

Nous sommes donc particulièrement heureux de voir que non seulement Pristina, mais aussi Belgrade et Tirana ont réaffirmé, au plus haut niveau politique, leur pleine coopération avec l’Équipe spéciale et avec ses enquêteurs. Le Procureur serbe chargé des crimes de guerre, M. Vladimir Vukčević, a rencontré l’Ambassadeur Williamson et, selon les médias locaux du 19 janvier, a qualifié son approche de « très sérieuse et très professionnelle ». Plus récemment, le Gouvernement albanais et les autorités du pays ont réaffirmé leur engagement à coopérer pleinement avec l’Équipe spéciale d’enquête, suite à la visite de l’Ambassadeur Williamson à Tirana. Cela a de nouveau été réaffirmé dans la lettre adressée hier au Conseil par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l’Albanie.

Dans ce contexte, nous espérons que tous les gouvernements continueront de répondre favorablement à une éventuelle demande d’aide. Cela permettra à l’Équipe spéciale de mener des enquêtes à l’intérieur et en dehors du Kosovo.

Pour finir, je voudrais réitérer l’expression de notre gratitude à l’égard des contributions de la MINUK, et saluer le dévouement et la disponibilité de son personnel. L’Allemagne continuera d’accorder une grande attention à l’évolution de la situation au Kosovo. Nous continuerons en outre de promouvoir l’avenir européen commun de la Serbie et du Kosovo.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je tiens à remercier M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, d’avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/72). Nous nous félicitons de la participation à la réunion d’aujourd’hui de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et le remercions, ainsi que M. Enver Hoxhaj, de leurs déclarations.

L’Azerbaïdjan respecte la souveraineté et l’intégrité territoriale de la Serbie, et ne reconnaît pas la déclaration unilatérale d’indépendance du Kosovo. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité est la base juridique internationale contraignante qui doit régler la question du Kosovo et garantir la sécurité dans la région. La résolution définit les lignes directrices explicites et les mesures à prendre en vue d’un règlement global inscrit dans un processus politique et par le biais de négociations.

Ni les divergences sur l’interprétation de la résolution 1244 (1999), ni l’absence de progrès dans les négociations politiques ne peuvent justifier une action unilatérale. Il faut prendre en compte le fait que, dans son avis consultatif du 22 juillet 2010, la Cour internationale de Justice n’a pas abordé la question des conséquences juridiques de la déclaration unilatérale d’indépendance du Kosovo. En conséquence, la Cour n’a pas précisé si le Kosovo avait le droit de faire unilatéralement sécession de la Serbie ou, de façon générale, si cette sécession était conforme au droit international, ou bien encore si la déclaration d’indépendance du Kosovo avait abouti ou non à la création d’un État. La Cour a également laissé sans

réponse la question du statut des actes de reconnaissance du Kosovo par les autres États.

Les tentatives d'imposer des solutions unilatérales à des situations de crise, ainsi que leurs vastes répercussions, notamment lorsque ces actions sont dirigées de l'extérieur ou s'accompagnent d'une aide extérieure, voire d'une intervention militaire étrangère, continuent de faire peser une grave menace sur la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, les hypothèses optimistes qui prévoyaient une évolution du statu quo vers des solutions durables, en l'absence de vues solides sur la voie à suivre et d'un engagement unifié de la communauté internationale, sont démenties par le rapport de force sur le terrain (voir S/2012/72, par. 52). En fait, l'escalade dangereuse de la situation ainsi que l'instabilité et l'insécurité qui règnent dans la région montrent combien étaient illusoires les espoirs de ceux qui ont préféré des mesures unilatérales à la perspective de parvenir à une solution basée sur la compréhension mutuelle et le consensus.

L'Azerbaïdjan est extrêmement préoccupé par les tensions et les violents affrontements observés dans le nord du Kosovo durant la période à l'examen. Nous prenons acte des efforts déployés pour apaiser ces tensions et appelons toutes les parties sur le terrain à engager un dialogue et à coopérer pour rétablir la stabilité.

Compte tenu du contexte difficile, il est important que les parties continuent de prendre part de manière constructive au dialogue organisé par l'Union européenne. Il convient de se féliciter que certains résultats positifs aient été déjà obtenus dans le cadre de ce dialogue et que des progrès soient visibles dans l'application des accords déjà conclus, et ceux-ci doivent être consolidés. Nous espérons également que les discussions concernant la perspective européenne, en particulier au sujet du statut de candidat de la Serbie à l'Union européenne, ne seront pas à nouveau ajournées.

Nous sommes heureux d'observer un certain nombre de signes positifs concernant le développement économique du Kosovo, y compris une croissance du produit intérieur brut de 5 % en 2011 et une gestion budgétaire satisfaisante. Dans le même temps, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, certaines mesures législatives relatives aux processus de privatisation s'écartent du cadre pertinent créé par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

La situation concernant le retour des personnes déplacées, en particulier la baisse du nombre de retours, reste préoccupante et il faut donc redoubler d'efforts dans ce domaine. Une coopération constante sur la question des personnes portées disparues et en ce qui concerne la protection du patrimoine religieux et culturel est également essentielle pour la réconciliation entre les communautés.

L'Azerbaïdjan est préoccupé par les allégations de trafic d'organes et considère que l'ouverture d'enquêtes sur un crime aussi grave servira indéniablement les principes de justice et d'état de droit. Nous espérons qu'une enquête objective sera conduite par la Mission État de droit de l'Union européenne au Kosovo. En même temps, par souci d'équité et de transparence, nous souscrivons à l'opinion qu'un tel processus doit être mandaté par le Conseil de sécurité, auquel il faut rendre compte des résultats des enquêtes.

Pour terminer, je tiens à féliciter la MINUK, dirigée par le Représentant spécial, M. Zarif, pour les efforts qu'elle déploie et son rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité au Kosovo et dans l'ensemble de la région.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé et de nous avoir présenté le rapport détaillé du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour la période allant d'octobre 2011 à janvier 2012 (S/2012/72). Je remercie également S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et M. Enver Hoxhaj de leurs déclarations.

Nous saluons les efforts actuellement déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, et la MINUK afin d'améliorer la situation dans le nord du Kosovo et les services fournis par la MINUK, notamment concernant la certification de documents, l'entraide judiciaire, le sort des personnes portées disparues, la protection de sites architecturaux et religieux, la promotion des activités de l'UNESCO, ainsi que la facilitation des relations du Kosovo avec INTERPOL, d'autres organismes internationaux et les États qui ne reconnaissent pas le Kosovo. Ces services contribuent à améliorer la vie de tous les Kosovars et

doivent continuer d'être rendus conformément à la résolution 1244 (1999) et aux autres décisions pertinentes.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la situation dans le nord du Kosovo reste tendue et potentiellement instable. Face à la précarité de cette situation, nous appelons tous les organes de l'ONU et les institutions internationales à persuader et à négocier plutôt qu'à employer la force. De surcroît, toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales dans le but de modifier le statu quo. Toutes les parties doivent se montrer créatives pour trouver un compromis sur les questions litigieuses. À cet égard, nous apprécions la position constructive adoptée par le Gouvernement serbe sur la question des barrages routiers et sur la proposition d'organiser un référendum dans le nord du Kosovo.

Nous félicitons les parties concernées, ainsi que l'Union européenne, d'avoir réussi à organiser deux cycles de dialogue à Bruxelles, en novembre et en décembre 2011, malgré les tensions. Nous constatons que ces pourparlers ont permis de réaliser des progrès sur les accords conclus précédemment et de conclure un nouvel accord sur la gestion intégrée des postes frontière. Nous espérons que l'application de ces accords facilitera la vie quotidienne des Kosovars.

Nous notons avec satisfaction que le procureur principal de l'Équipe spéciale d'enquête de la mission EULEX sur les allégations de trafic d'organes a officiellement pris ses fonctions et s'est déjà sérieusement attelé à la tâche. Notre position reste la même : une enquête approfondie et impartiale doit être menée sur tous les aspects de cette question.

Pour terminer, je tiens à affirmer notre appui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, et à la MINUK. Les autres organismes présents au Kosovo – l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force internationale de sécurité au Kosovo et EULEX, entre autres – doivent continuer de coopérer avec la MINUK et de coordonner leurs activités avec la Mission conformément à leurs mandats respectifs. Nous appelons à nouveau les parties à régler toutes les questions concernant le Kosovo par la consultation et le dialogue et sans avoir recours à des mesures unilatérales. C'est ainsi seulement qu'il sera possible de répondre aux aspirations des Kosovars et d'instaurer une paix et une stabilité durables dans la région, ce qui permettra de créer un environnement propice au développement socioéconomique.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Mulet, de son exposé. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Farid Zarif, de sa participation à la présente séance par visioconférence. L'utilisation de la visioconférence est un des nouveaux moyens utiles qui permettent selon nous d'accroître l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité et des opérations menées sur le terrain par les Nations Unies, et je félicite M. Zarif de faire partie des nombreux représentants spéciaux qui ont désormais recours à ce moyen.

Je suis également heureux de souhaiter la bienvenue au Conseil à S. E. M. Enver Hoxhaj, Ministre kosovar des affaires étrangères, et à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères.

Le Royaume-Uni souscrit à un des points centraux du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2012/72), à savoir que le Gouvernement kosovar continue de progresser vers la normalisation de la situation aussi bien au Kosovo que dans la région. Je suis certain que les membres du Conseil conviendront que cela sert résolument la paix et la stabilité à long terme dans les Balkans.

Nous nous associons pleinement à la remarque du Secrétaire général selon laquelle le dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina montre que les parties peuvent conclure des accords pratiques afin d'améliorer la vie quotidienne de la population du Kosovo, et je félicite les négociateurs des deux parties pour leurs efforts qui ont permis de conclure des accords sur certaines questions. Nous accueillons avec satisfaction les propos tenus aujourd'hui par les deux ministres des affaires étrangères, qui ont affirmé être déterminés à poursuivre ce dialogue. Le Royaume-Uni appelle les deux parties à continuer de participer à ce processus dans un esprit constructif et à fixer rapidement les dates des prochaines réunions.

Les mesures positives prises depuis la dernière séance du Conseil consacrée à la question du Kosovo (voir S/PV.6670) démontrent que l'Europe, avec l'appui précieux de la communauté internationale dans son ensemble, peut faciliter et réaliser des progrès dans le règlement de problèmes complexes et délicats qui se posent à l'intérieur de ses frontières. C'est pourquoi nous nous félicitons de la récente nomination de M. Samuel Žbogar au poste de Représentant spécial de

l'Union européenne au Kosovo. Nous nous réjouissons de travailler avec le Représentant spécial de l'Union européenne, M. Žbogar, et son équipe pour aider le Kosovo à suivre la voie qui le conduira à l'adhésion à l'Union européenne.

Le Kosovo continue de faire des progrès notables en matière de réforme judiciaire et de migrations. L'ouverture en janvier d'un dialogue officiel avec le Conseil européen sur la libéralisation du régime d'octroi des visas est le résultat des nombreux efforts déployés par le Gouvernement kosovar dans ce domaine. Néanmoins, le Royaume-Uni reconnaît que, dans d'autres, des problèmes importants continuent de se poser. Nous sommes préoccupés par la baisse du nombre de retours volontaires de personnes et communautés déplacées. Le Gouvernement kosovar doit continuer de tout mettre en œuvre pour faciliter le retour de ses ressortissants dans l'espoir qu'une réinstallation et une réintégration à long terme soient possibles. Le Royaume-Uni contribue à ce processus, notamment dans le quartier historique de Prizren.

Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour le renforcement de l'état de droit et des droits des minorités. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement du Kosovo est résolu à faire des progrès tangibles dans ce domaine, en particulier dans le cadre de sa détermination à préparer son adhésion à terme à l'Union européenne. Nous nous félicitons de la volonté du Gouvernement d'établir un dialogue plus direct avec les Serbes du nord du Kosovo.

C'est pourquoi il est essentiel que le Kosovo et la Serbie poursuivent le dialogue facilité par l'Union européenne. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, ce dialogue demeure essentiel pour établir une coopération concrète entre Pristina et Belgrade, améliorer les conditions de vie de leurs citoyens et faire en sorte que le Kosovo et la Serbie avancent de façon plus stable sur la voie de leur adhésion à l'Union européenne.

Il appartient à tous ceux qui ont une certaine influence dans le nord du Kosovo, y compris le Gouvernement serbe, de s'employer à décourager la violence et à apaiser les tensions. Entre autres choses, ils doivent s'abstenir de soutenir toutes les décisions et initiatives susceptibles d'envenimer la situation et apporter un appui sans réserve à la Force internationale de sécurité au Kosovo et à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) dans l'exécution de leurs mandats légitimes – mandats qu'ils ont toujours respectés – d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement sur tout le territoire du Kosovo.

Comme le Sous-Secrétaire général, M. Mulet, l'a indiqué, il convient de continuer à prêter la plus grande attention à cette situation. De toute évidence, il faut renforcer et exploiter la tendance observée ces derniers mois, favorable à une relative stabilisation de la région du nord du Kosovo.

Les allégations de trafic d'organes contenus dans le rapport du Sénateur Dick Marky au Conseil européen ont été évoquées aujourd'hui. Le Royaume-Uni prend très au sérieux ces allégations et continue d'apporter son plein appui à l'Ambassadeur Williamson et à son équipe spéciale, qui mènent une enquête approfondie sur ces questions sensibles.

Nous nous réjouissons des engagements publics pris par les Gouvernements de la Serbie, de l'Albanie et du Kosovo de coopérer avec l'Ambassadeur Williamson dans le cadre de ses enquêtes. Je prends note avec satisfaction des assurances données aujourd'hui par les deux Ministres des affaires étrangères, à l'effet que les autorités de leurs pays apporteront leur appui sans réserve aux enquêtes. Nous avons également accueilli avec satisfaction la lettre de S. E. M. Edmond Haxhinasto, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Albanie, qui a été distribuée aux membres du Conseil le 6 février, dans laquelle il s'engage à prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour institutionnaliser la coopération du Gouvernement albanais avec EULEX. Ces faits récents renforcent notre confiance dans l'action de l'Équipe spéciale d'EULEX et notre conviction qu'elle a la capacité, l'autorité et la compétence pour mener des enquêtes approfondies et minutieuses. Je déplore vivement les doutes soulevés par un membre du Conseil dans sa déclaration, concernant le caractère impartial de ces enquêtes.

Dans l'ensemble, 2011 a été une bonne année pour le Kosovo, au cours de laquelle il a renforcé son indépendance, qui, selon ce que j'ai pu comprendre, est désormais reconnue par 85 pays. En outre, les conclusions du Conseil des affaires générales et des relations extérieures de l'Union européenne du 27 janvier constituent un progrès important dans les relations du Kosovo avec l'Union européenne. Toutefois, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, il est essentiel que le Kosovo continue à se concentrer sur les réformes.

Le Royaume-Uni, à l'instar du Sous-Secrétaire général, espère que 2012 sera une année d'occasions à saisir. À notre avis, cela implique un attachement particulier, soutenu et sans réserve des deux parties au dialogue facilité par l'Union européenne.

Le Royaume-Uni demeure convaincu que l'avenir du Kosovo se trouve au sein de l'Union européenne, aux côtés de tous les autres pays des Balkans occidentaux. Nous ne ménagerons aucun effort pour aider le Gouvernement du Kosovo à réaliser cet objectif, et nous restons attachés à l'action menée à cette fin au Kosovo par l'ONU et l'Union européenne.

M. Briens (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, pour sa présentation et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, pour sa participation à ce débat par visioconférence, ce qui est une pratique bienvenue en ces temps de contraintes budgétaires. Je salue également la présence dans la salle des Ministres des affaires étrangères de la Serbie et du Kosovo.

Nous commençons cette année avec l'espoir qu'une dynamique d'engagement succédera à la période de tensions que nous venons de traverser. Nous avons quelques raisons d'être optimistes. Le dialogue entre Belgrade et Pristina, lancé il y a près d'un an et facilité par l'Union européenne, a produit des résultats positifs. Les autorités serbes et kosovares ont établi un canal de communication régulier, et elles ont conclu plusieurs accords bénéfiques pour la vie quotidienne des populations, qui commencent à produire leurs effets sur le terrain, même si beaucoup reste à faire.

Ces premiers pas vers la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo vont dans le bon sens. Nous encourageons Belgrade et Pristina à poursuivre de manière constructive et pragmatique ce dialogue, en trouvant des accords sur les sujets qui sont sur la table. Nous sommes en particulier convaincus qu'un accord est possible sur la participation du Kosovo aux fora régionaux.

Il faudra certainement du courage politique de part et d'autre. Les parties ne doivent pas céder aux sirènes du repli sur soi qui se font jour dans un contexte économique et social difficile. Elles doivent continuer à rechercher les compromis nécessaires à la réconciliation régionale et au rapprochement européen des deux pays. C'est la stabilité des Balkans dans leur ensemble qui est en jeu.

Le Secrétaire général souligne à juste titre dans son rapport (S/2012/72) la rhétorique positive tenue par les dirigeants à Pristina et à Belgrade, qui constitue un autre motif de satisfaction pour nous. Il est important, dans ce contexte, que le Premier Ministre Thaçi convainque les Serbes du Kosovo que Serbes et Albanais ont un avenir commun et des intérêts partagés dans le nord du Kosovo. Nous appelons le Gouvernement kosovar à agir pour assurer une intégration pacifique du nord du Kosovo, en invitant les responsables du nord à se mettre autour d'une table pour en discuter. Une telle autonomie du nord, dans le cadre légal kosovar, est dans l'intérêt du Kosovo, de sa stabilité et de son intégration régionale et européenne, car la perspective de ces deux pays restent avant tout de rejoindre la famille européenne. Ceux qui continuent d'utiliser le nationalisme ethnique comme plate-forme politique se trompent de siècle.

Nous avons noté également les récentes déclarations du Président Tadić. Nous accueillons avec intérêt sa proposition en quatre points demandant la mise en œuvre de la décentralisation, des garanties pour les Serbes du Kosovo, un statut pour l'Église serbe orthodoxe et ses lieux saints, et le règlement des questions de propriété. Ces propositions sont de nature à ouvrir la voie à une réconciliation durable entre Serbes et Albanais du Kosovo, sans remise en cause de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kosovo. Le plan Ahtisaari offre une base solide dans laquelle les parties peuvent d'ores et déjà puiser pour mettre en place une très large autonomie pour les Serbes dans le nord, consolider les droits des minorités et la protection de leur patrimoine religieux.

S'agissant maintenant de la situation sur le terrain dans le nord du Kosovo, nous pouvons espérer que les accords trouvés à Bruxelles permettent, sinon de réduire la tension, du moins de faciliter la vie quotidienne des habitants qui sont les premières victimes de ceux qui, des deux côtés, ont intérêt à provoquer des incidents et laisser s'installer une zone de non-droit propice aux trafics en tout genre.

Sur le fond, notre position reste la même. Les policiers et soldats déployés dans le cadre de l'OTAN et de l'Union européenne ne peuvent être considérés comme des parties au conflit. Toute attaque contre eux est inacceptable, de même que toute entrave à leur liberté de mouvement. La communauté internationale est présente au Kosovo pour maintenir la sécurité et la stabilité sur le terrain, y compris en faisant respecter la

liberté de mouvement, et améliorer l'état de droit, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Nous avons salué l'appel du Président serbe à lever les barricades dans le nord du Kosovo. Nous demandons une nouvelle fois à Belgrade d'utiliser toute son influence pour y rétablir la liberté de circulation et mettre pleinement en œuvre tous les accords déjà conclus, notamment l'accord sur la gestion intégrée des frontières. Nous appelons également les autorités serbes à coopérer pleinement avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX). Nos demandes et nos attentes sont bien entendu les mêmes à l'égard de Pristina.

Je voudrais dire un dernier mot sur l'enquête en cours sur les allégations de trafic d'organes contenues dans le rapport Marty. Vu la gravité de ces allégations, la France veut que toute la lumière soit faite et que, si ces allégations s'avèrent exactes, justice soit rendue contre les coupables.

C'est pour cela que nous avons soutenu la création d'une équipe spéciale au sein d'EULEX, forte aujourd'hui de 19 personnes, et la nomination à leur tête d'une personne aussi expérimentée que le Procureur Clint Williamson. Son action tout au long de sa carrière est bien connue dans ces murs et son impartialité ne saurait être remise en cause. Nous attendons que cette équipe mène son enquête au Kosovo et hors des frontières du Kosovo, ce qu'elle a la capacité de faire pour des crimes commis par des citoyens kosovars. Je note que M. Williamson, qui jouit de la confiance des États de la région, a reçu l'assurance qu'il bénéficierait d'une totale coopération de leur part, sur le plan politique et juridique.

Nous trouvons particulièrement encourageants les engagements pris en ce sens par le Premier Ministre albanais et confirmés par la lettre que les autorités albanaises ont adressée au Président du Conseil de sécurité le 6 février. Je note également avec satisfaction que le Procureur général s'appuiera en partie sur le travail déjà réalisé par certaines institutions, en particulier celui du Conseil de l'Europe. Il convient enfin de souligner, comme le fait le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général, que l'enquête de M. Williamson s'étend également aux allégations de mauvais traitements, de détentions, d'enlèvements et de meurtres commis pendant la période considérée.

EULEX a à nos yeux les moyens, la volonté et la capacité de mener à bien cette enquête complexe de manière impartiale et indépendante, pour peu qu'elle puisse travailler sans ingérence politique et dans le respect des règles élémentaires de confidentialité applicables à ce genre d'affaires. Elle doit bien entendu être en mesure d'assurer la protection des témoins. Dans ces limites, nous attendons aussi qu'elle fournisse au Conseil de sécurité une information régulière et aussi précise que possible sur les moyens mis en œuvre pour faire progresser l'enquête à travers les rapports trimestriels de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Edmond Mulet de son exposé détaillé et très utile et de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2012/72). Je salue M. Farid Zarif qui est présent par visioconférence. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères serbe et kosovar, MM. Vuk Jeremić et Enver Hoxhaj, que je remercie de leur déclaration.

J'axerai mon intervention sur trois aspects spécifiques. Le premier est le référendum portant sur l'acceptation des institutions de la République du Kosovo, qui est actuellement en préparation dans le nord du Kosovo. Ce projet a déjà été condamné par la communauté internationale en général et, de façon très appuyée, par la République de Serbie.

Les propos dont se servent certains acteurs du nord du Kosovo qui caressent l'idée d'un référendum n'aident pas le processus d'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina, et sont potentiellement déstabilisateurs pour le Kosovo. Ils montrent jusqu'où peuvent aller certains acteurs du nord du Kosovo dans leurs velléités d'indépendance. À cet égard, il faut souligner le rejet exprimé par le Président Boris Tadić de la partition du Kosovo et s'en féliciter. De fait, cette initiative inadmissible fait fi de l'intégrité territoriale du Kosovo. En outre, elle s'écarte de la voie de la paix et de la stabilité définie pour la région par la résolution 1244 (1999). Elle a pour objectif de faire pression sur le Gouvernement de la République de Serbie et d'entraver la Serbie dans son cheminement ouvert, mérité et, d'ailleurs, nécessaire vers l'intégration européenne.

Le deuxième aspect concerne la situation créée par les barricades dressées dans le nord du Kosovo. En novembre dernier, en particulier, nous avons été témoins de violents affrontements entre des Serbes du Kosovo et la Force de paix au Kosovo (KFOR). Je n'ai pas besoin de dire combien les barricades et la violence

qui y est associée font obstacle à la normalisation de la situation dans le nord du Kosovo. Les barricades sont aussi un obstacle manifeste au développement de relations économiques sans entraves entre la Serbie et le Kosovo, qui représentent une importante dimension des négociations en cours à l'Union européenne en vue de faciliter un dialogue.

Nous ne pouvons que déplorer au plus haut point le maintien de ces barricades. Elles empêchent la population du nord du Kosovo de mener une vie normale. Elles empêchent les forces internationales au Kosovo d'exécuter pleinement les mandats que leur a confiés le Conseil et de s'acquitter de leurs tâches auprès de la population. Enfin, elles sont sources de grandes tensions et font donc planer en permanence une ombre sur les négociations et le dialogue entre les parties. Ces négociations sont vraiment décisives. Les barricades emprisonnent les Serbes du Kosovo dans une situation dont le règlement, de façon qui soit acceptable par tous, est rendu plus difficile par leur action. Je me fais volontiers l'écho, à cet égard, de l'appel lancé par le Président Boris Tadić au démantèlement de ces barricades.

Enfin, je voudrais aborder brièvement le troisième aspect, à savoir le rapport sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (S/2012/72, annexe I). Je tiens à souligner l'ambitieuse étendue des activités de la Mission, qui s'emploie notamment à assurer le respect de l'application du principe de responsabilité pour les crimes de guerre, à éliminer la corruption, à lutter contre la criminalité organisée et le trafic d'organes et mène en outre une enquête sur les allégations contenues dans le rapport de Dick Marty.

Le Portugal salue la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) pour les efforts déjà entrepris et se félicite des activités récentes du Procureur principal de l'Équipe spéciale d'enquête de la mission, l'Ambassadeur Clint Williamson. Les contacts qu'il a établis avec les Présidents et les gouvernements de la Serbie, de l'Albanie et du Kosovo, ainsi que le fort soutien qu'il a obtenu pour sa mission, nous permettent d'escompter une coopération transparente et efficace de la part de toutes les parties concernées. Ils nous permettent aussi d'espérer davantage quant aux conclusions initiales de la Mission, que nous aimerions entendre très prochainement, car c'est faire toute la lumière sur les allégations de crimes odieux qui doit rester en dernière analyse notre objectif.

À cet égard, je tiens à dire notre satisfaction à la lecture de la lettre adressée récemment par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Albanie, et de la promesse qu'elle contient d'une pleine coopération avec l'enquête d'EULEX. Dans le prolongement de notre position de toujours s'agissant des crimes graves, qu'ils aient été commis dans la région ou ailleurs, nous pensons que l'impunité, non seulement intolérable en soi, constitue de plus un obstacle à la paix. Ces allégations doivent faire l'objet d'une enquête scrupuleuse et si elles se confirment, leurs auteurs devront être traduits en justice.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les deux parties, au plus haut niveau, ont adopté un ton plus conciliant sur certains points importants et redoublé d'efforts pour parvenir à des résultats. Nous les encourageons à poursuivre dans cette voie. Des progrès ont été enregistrés dans le dialogue entre Belgrade et Pristina. En décembre 2011, un autre accord a été conclu sur la gestion intégrée des points de passage qui, nous l'espérons, permettra une fois mis en application de normaliser la situation dans le nord du Kosovo. En outre, nous voyons que des mesures encourageantes sont prises pour appliquer les accords précédents.

Nous appelons de nouveau les deux parties à rester engagées dans ce processus et à continuer de chercher des solutions de compromis. Nous ne devons pas laisser une poignée d'irresponsables parmi les parties prenantes gâcher la situation de façon disproportionnée avec la contribution qu'ils apportent à la paix et à la stabilité et avec leur représentativité au sein de la population. Le Conseil de sécurité doit donc continuer de jouer son rôle déterminant dans la stabilité du Kosovo et de la région, comme l'a souligné M. Mulet.

Le Portugal considère que la perspective d'une intégration européenne de la Serbie et du Kosovo constitue pour les deux parties une importante incitation à continuer de participer constructivement aux négociations. Si nous sommes conscients des défis qui nous attendent, nous soulignons que le temps est d'une importance primordiale à cet égard. Nous en appelons aux deux parties afin qu'elles redoublent d'efforts, tant au plan interne qu'au niveau bilatéral, afin de progresser notablement sur toutes les questions fondamentales.

Pour terminer, je voudrais réitérer une fois de plus les félicitations du Portugal, et son plein appui,

aux différentes présences internationales au Kosovo pour l'important travail qu'elles y effectuent, à commencer par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et le Représentant spécial, M. Farid Zarif.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé sur le Kosovo pour la période allant d'octobre 2011 à janvier 2012. Nous tenons aussi à remercier le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, et M. Enver Hoxhaj de leurs déclarations. Nous saluons aussi la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif.

Un certain nombre de faits positifs sont à noter au Kosovo au cours de la période considérée. Nous constatons avec satisfaction que les septième et huitième cycles du dialogue facilité par l'Union européenne se sont tenus à Bruxelles, au cours desquels un accord a été conclu sur l'application du concept de gestion intégrée des points de passage, défendu par l'Union européenne. Le protocole technique d'application de cet accord devrait également être signé prochainement. Nous espérons que l'application de l'accord au niveau de tous les points de passage frontaliers permettra d'éliminer les causes de friction qui ont été l'une des plus grandes sources de tensions, dernièrement, au Kosovo. Nous notons également avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords précédents relatifs aux registres cadastraux, à la liberté de mouvement et à la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires.

Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour apaiser les tensions dans le nord du Kosovo. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continue de jouer un rôle important pour assurer la stabilité au Kosovo. Toutes les composantes de la présence internationale au Kosovo doivent s'acquitter de leurs mandats respectifs dans la neutralité.

Nous nous félicitons des déclarations positives de Belgrade s'agissant d'une solution de compromis pour le Kosovo. Nous remercions également les dirigeants de Pristina de leurs efforts pour adopter une approche marquée par davantage de conciliation à l'égard de la population dans le nord. L'esprit de conciliation dont font preuve les deux parties laisse augurer que les conditions propices seront réunies pour emporter l'adhésion du public s'agissant du règlement des questions en suspens.

En revanche, nous notons avec préoccupation que la situation globale en matière de sécurité dans le nord du Kosovo reste fragile. Les mesures telles que le référendum prévu s'accompagnent d'un risque de polarisation accrue et de durcissement des attitudes et des positions. Étant préjudiciables au dialogue et au règlement pacifique des problèmes du Kosovo, ces mesures doivent être évitées. Nous appuyons l'enquête impartiale sur les allégations de traitement inhumain des personnes et de trafic d'organes humains.

La réalisation d'une paix durable présuppose que les dirigeants des deux parties fassent preuve de vision et de souplesse. Il incombe également aux dirigeants de préparer leurs populations à faire les concessions nécessaires. Nous exhortons toutes les parties à s'engager sur la voie du dialogue et de la concertation, dans l'intérêt d'une paix durable au Kosovo.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie le Sous-Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé d'aujourd'hui sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de sa participation par visioconférence à la présente séance.

Nous sommes heureux de revoir le Ministre des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, au Conseil, et le remercions de sa déclaration. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Hoxhaj et le remercions lui aussi de sa déclaration.

Pour commencer, ma délégation réitère sa position selon laquelle la résolution 1244 (1999) reste en vigueur et forme la base du règlement de la situation au Kosovo. Il incombe donc à la présence internationale au Kosovo – notamment la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) – de s'acquitter de ses mandats dans un cadre neutre, conformément à la déclaration présidentielle S/PRST/2008/44 adoptée par le Conseil en novembre 2008.

L'Afrique du Sud appuie le processus de dialogue facilité par l'Union européenne entre les deux parties, Pristina et Belgrade, comme l'Assemblée générale lui en a donné mandat. Nous sommes heureux que ce dialogue ait repris et que les septième et huitième

cycles de dialogue se soient déroulés à Bruxelles en fin d'année dernière. Ce contact direct et régulier entre les parties est une mesure de confiance importante qui, nous l'espérons, aura l'effet escompté et permettra aux parties de s'attaquer à leurs différends et aux questions en suspens. Les récentes discussions de Bruxelles ont montré que le dialogue peut permettre aux parties de s'entendre sur un certain nombre de questions importantes, parmi lesquelles la gestion des postes frontière.

L'Afrique du Sud reste toutefois préoccupée par le fait que, depuis la période couverte par le dernier rapport, la situation reste tendue et potentiellement instable, notamment dans le nord du Kosovo. Nous condamnons toute forme de violence, quels qu'en soient les responsables, notamment les attentats visant la KFOR et EULEX. Cette violence menace la paix et la stabilité de la région. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue et s'abstenir de tout recours inutile à la violence. La violence et l'usage excessif de la force ne feront que saper les progrès accomplis par les parties dans le processus de dialogue, ce qui, en définitive, rendrait encore plus difficile la réconciliation.

Ma délégation juge également préoccupante la détérioration des relations interethniques dans tout le Kosovo. La confiance interethnique est un élément vital. Les déclarations publiques faites dans ce sens par les dirigeants des deux parties représentent donc des contributions positives, et dont il faut se féliciter, sur la voie de la réconciliation.

Nous avons pris note avec appréciation de la détermination de la police du Kosovo à lutter contre les activités criminelles comme la criminalité organisée, la traite des êtres humains et le trafic de drogues. En conséquence, une baisse globale des infractions de droit commun a été constatée par rapport à 2010.

Nous voulons nous faire l'écho des préoccupations exprimées par le Secrétaire général, selon qui « les progrès semblent se ralentir sur deux grandes questions essentielles pour la réconciliation : le retour volontaire des personnes déplacées et le sort des personnes portées disparues » (*S/2012/72, par. 55*). À cet égard, ma délégation exhorte toutes les parties à faire montre de la coopération et de la souplesse nécessaires pour trouver des solutions à ces questions en suspens. Les négociations restent le seul moyen d'élaborer des solutions mutuellement avantageuses et pérennes.

S'agissant du trafic présumé d'organes, nous restons d'avis qu'une enquête crédible, minutieuse, impartiale et indépendante doit être menée pour faire la lumière sur ces allégations.

L'Afrique du Sud exhorte de nouveau les deux parties à s'abstenir de toute action qui pourrait porter atteinte aux résultats obtenus dans le processus de dialogue. Nous appelons donc les parties à faire preuve de souplesse afin de renforcer leur coopération, de régler les questions en suspens et de veiller à ce que la réconciliation l'emporte.

Enfin, je voudrais exprimer à la MINUK l'appréciation et l'appui de l'Afrique du Sud pour le rôle qu'elle joue sous la direction compétente de M. Farid Zarif, en application de la résolution 1244 (1999).

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, pour son exposé complet sur les événements récents et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Enver Hoxhaj, que je remercie tous deux de leur présence. Je sais que les conditions météorologiques hivernales en Europe rendent difficile le voyage à New York, mais en raison de l'intérêt qu'ils portent à la question, ils sont parmi nous, et, pour cela, ils méritent d'être doublement remerciés.

Je remercie aussi de sa présence, par visioconférence, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, dont l'action soutenue auprès des dirigeants locaux et des autorités de Belgrade et de Pristina est mise en lumière dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2012/72).

Nous regrettons les divers incidents et actes de violence qui ont émaillé les derniers mois, et insistons en conséquence sur la nature critique du travail accompli par la MINUK pour apaiser les tensions et empêcher la récurrence de ces incidents. Nous regrettons également les actes de vandalisme qui ont pris pour cible les églises et les cimetières, les menaces proférées contre la presse et les autres actes de violence, qui, tous, font obstacle à la coexistence pacifique.

S'agissant des allégations de trafic d'organes humains consignées par M. Dick Marty dans le rapport présenté au Conseil de l'Europe en décembre 2010, nous prenons note avec satisfaction de ce que M. Clint Williamson a pris ses fonctions de procureur principal de l'Équipe spéciale d'enquête de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. Nous espérons que son action imprimera une nouvelle dynamique aux enquêtes en cours en vue de leur achèvement rapide, afin que les responsables de ces actes soient traduits en justice.

La Colombie envisage avec optimisme les progrès accomplis sur les questions qui bénéficient directement aux citoyens, comme les registres d'état civil, les registres cadastraux, l'amélioration de la liberté de mouvement, les immatriculations automobiles et, notamment, la possibilité d'une gestion conjointe des postes frontière, qui constitue un différend extrêmement sensible entre les deux parties.

Je tiens à dire que nous sommes aussi optimistes au sujet de la reprise du dialogue facilité par l'Union européenne. La Colombie insiste sur l'importance d'approfondir, dans la mesure du possible, les points de convergence afin d'avancer et de faciliter la réconciliation. Nous sommes préoccupés par la diminution du rythme des retours volontaires des communautés déplacées et par l'impasse dans laquelle se trouvent les enquêtes sur les personnes portées disparues. Nous pensons par conséquent qu'il faut redoubler d'efforts, non seulement au niveau de la volonté politique, mais aussi pour ce qui est des ressources techniques et de la coopération. Ces questions jouent un rôle fondamental pour le processus de réconciliation, et il faut par conséquent que toutes les parties fassent montre d'un véritable engagement et que la communauté internationale leur apporte son appui.

En établissant ces priorités, la MINUK doit continuer de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région en coopérant avec les parties concernées, les communautés du Kosovo et les acteurs régionaux et internationaux. Le travail réalisé par la MINUK est essentiel pour encourager les parties à faire preuve de modération et promouvoir le dialogue en vue de trouver des solutions durables aux différends qui persistent.

Enfin, nous exhortons les parties à adopter des mesures qui permettront de réduire les tensions et d'éviter de nouvelles crises et à avoir la volonté politique nécessaire pour travailler sur la base des accords conclus car nous jugeons que c'est là l'effort authentique à mener pour parvenir à la paix.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2012/72) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et mon compatriote Edmond Mulet de nous l'avoir présenté. Je salue également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, d'être avec nous virtuellement.

Le rapport qui fait l'objet de ce débat ne laisse aucun doute sur le rôle important de la MINUK au Kosovo. Nous souhaitons exprimer notre appui à la Mission et l'encourageons à continuer de s'acquitter de son mandat, conformément à la résolution 1244 (1999) pour toutes les activités menées au Kosovo, ce qui inclut toutes les présences internationales telles que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) qui doivent agir dans la neutralité et l'impartialité les plus rigoureuses.

Nous sommes préoccupés par les conditions de sécurité qui prévalent dans le nord du Kosovo, lesquelles posent non seulement des défis supplémentaires à l'ONU, mais ont également un impact négatif sur le dialogue entre les parties. Nous encourageons Pristina et Belgrade à assumer la responsabilité de réduire les tensions et de continuer, dans leurs communications, à recourir à une rhétorique positive.

Nous voyons d'un bon œil que, en dépit des difficultés qui nous ont été décrites, les parties s'efforcent de régler leurs différends par le dialogue, et j'en veux pour preuves les négociations récentes facilitées par l'Union européenne. À cet égard, nous saluons la contribution apportée par ce dialogue au règlement de questions pratiques, particulièrement celles qui ont des incidences directes sur la vie quotidienne de la population. Nous notons dans le rapport du Secrétaire général que des accords ont été conclus. Nous espérons qu'ils seront rapidement mis en œuvre afin d'assurer la normalisation de la situation dans le nord, notamment la gestion intégrée des points de passage.

La question des postes de sécurité et les manifestations récentes sont regrettables. Nous sommes également préoccupés par la nouvelle du référendum prévu pour la mi-février et organisé par les

autorités municipales du nord du Kosovo. En réalité, ces événements nous rappellent que l'on ne peut dissocier la situation sur le terrain des positions sur le statut juridique du Kosovo. Il faut renoncer à la violence, ainsi qu'à tout acte unilatéral, et éviter également de changer le statut juridique par la force. Nous appelons les parties à poursuivre le dialogue sur les questions qui n'ont pas encore été réglées afin de trouver une solution définitive. Nous pensons, comme la MINUK, que le moment est venu de faire preuve du courage et du pragmatisme nécessaires pour réaliser des progrès de fond.

Nous prenons note du rapport sur les activités d'EULEX. Nous jugeons important de consolider les efforts visant à faire progresser l'état de droit au Kosovo. Notre propre expérience nous a appris directement que le renforcement de l'état de droit est un impératif pour l'instauration de la paix et de la justice et la lutte contre l'impunité.

Nous avons également suivi avec attention les plaintes formulées par la Serbie à l'encontre des autorités kosovares à propos du trafic d'organes. Nous constatons que le procureur principal, M. Clint Williamson, a assumé ses fonctions. Nous observons également que dans le rapport sur les activités d'EULEX, il est dit que l'enquête a été achevée et qu'elle couvrait plusieurs juridictions. Nous espérons que toute plainte fera l'objet d'une enquête minutieuse et que les responsables seront traduits en justice. Il serait par conséquent souhaitable de parvenir à un accord qui puisse impliquer la MINUK dans le processus de traitement de ces plaintes.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Edmond Mulet, pour son exposé, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de participer à la présente séance. Je salue également le retour au Conseil du Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Hoxhaj, et du Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić. Je les remercie de partager leurs perspectives avec nous.

Je voudrais soulever quatre points. Premièrement, bien que la situation dans le nord du Kosovo reste tendue, les États-Unis jugent encourageants les progrès réalisés par le Kosovo et la Serbie dans le dialogue facilité par l'Union européenne. Les deux pays souhaitent adhérer à l'Union européenne et il est donc approprié que l'initiative de l'Union européenne soit le cadre dans lequel les parties cherchent à régler leurs différends. Grâce à des arrangements d'ordre pratique, le Kosovo et la Serbie élargissent les possibilités pour leurs citoyens de voyager, de travailler, d'étudier et de commercer. Nous continuons d'appuyer les efforts consentis par l'Union européenne pour encourager les deux pays à parvenir à des accords sur les questions telles que la mise en œuvre de la gestion intégrée des points de passage et la participation du Kosovo aux forums régionaux. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre intégrale de tous les accords déjà négociés.

Deuxièmement, nous lançons de nouveau un appel en faveur d'une liberté de circulation inconditionnelle et sans entrave dans tout le Kosovo. La liberté de circulation « conditionnelle » actuellement accordée à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et à la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans le nord du Kosovo est tout simplement inacceptable. Si nous nous réjouissons du fait que le passage à certaines barrières et à des postes de contrôle est moins difficile, des obstructions à la liberté de circulation persistent et sont imputables aux actions de radicaux serbes, qui bénéficient de l'appui d'institutions serbes parallèles illégales. La population serbe du nord du Kosovo et le Gouvernement serbe doivent coopérer sans réserve avec la KFOR et EULEX afin de retirer immédiatement tous les barrages routiers et d'appuyer l'instauration de l'état de droit en coopérant notamment à l'arrestation des principaux suspects.

Comme le signale le rapport sur EULEX (S/2012/72, annexe I), des radicaux serbes contrôlent les barrières qui empêchent les juristes et les juges et procureurs d'EULEX d'avoir accès au tribunal du district de Mitrovica, paralysant ainsi la seule institution légitime du nord du Kosovo. De même, des barrages routiers illégaux le long de la frontière continuent d'entraver le commerce et la circulation. Nous saluons l'appel public lancé par le Président Tadić aux Serbes du nord du Kosovo pour qu'ils démantèlent ces barrières, et nous espérons que ses paroles produiront des actions sur le terrain qui garantiront une liberté de circulation universelle. Nous nous opposons à toutes les initiatives visant à compromettre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kosovo. Cela vaut notamment pour les structures parallèles et les forces de sécurité serbes toujours présentes dans le nord du Kosovo, près de 13 ans après que le Conseil a demandé le retrait de

ces forces au titre de la résolution 1244 (1999), qui s'est substituée à l'ordre juridique de la Serbie au Kosovo.

Troisièmement, nous félicitons le Gouvernement kosovar des efforts faits en faveur des Serbes du Kosovo avec la mise en place d'un fonds d'affectation spéciale destiné à aider le nord. La Constitution du Kosovo accorde aux Serbes et aux autres minorités des droits et des protections étendus, notamment une autonomie locale renforcée grâce à la création de nouvelles municipalités à majorité serbe, une attention particulière au retour des minorités déplacées pendant le conflit de 1999, des liens particuliers avec la Serbie en matière d'éducation, de services sanitaires et sociaux et la protection du patrimoine religieux et culturel.

Cependant, les efforts du Gouvernement kosovar sont considérablement compliqués par la présence dans le nord du Kosovo d'institutions parallèles serbes illégales, notamment des structures d'administration locale, des forces de police et des tribunaux financés par Belgrade, qui mènent une campagne d'intimidation contre tous ceux qui souhaitent interagir de manière constructive avec les institutions de Pristina. La Serbie doit cesser d'appuyer ces structures parallèles.

Enfin, les États-Unis prennent très au sérieux toutes les allégations de crimes graves commis pendant le conflit de 1999. Ces allégations doivent faire l'objet d'enquêtes minutieuses. EULEX est l'organe approprié pour enquêter sur les allégations d'activités criminelles graves, notamment le trafic d'organes.

EULEX exerce les fonctions en matière d'état de droit au Kosovo depuis 2008. C'était là un aspect essentiel du rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2008/692) daté de novembre 2008, dont le Conseil s'est félicité dans sa déclaration présidentielle du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44). EULEX bénéficie du plein appui de tous les acteurs de la région. Nous relevons que la Présidente Jahjaga du Kosovo et d'autres autorités du Kosovo ont promis leur appui total et leur pleine coopération à l'enquête, tout comme l'ont fait le Premier Ministre Berisha de l'Albanie et le Président Tadić de la Serbie. Étant donné que ces trois pays aspirent à être membres de l'Union européenne, nous comptons sur eux pour coopérer pleinement à l'enquête de l'Union européenne.

En outre, l'affirmation selon laquelle toutes les enquêtes sur les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie ont été menées sous les auspices du Conseil de sécurité est fausse. Les affaires ne relevant pas du mandat de l'ONU ont été prises en charge par les procureurs nationaux et sont traitées par les tribunaux nationaux de la région. La Serbie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie sont toutes dotées de bureaux du procureur et de chambres spéciales chargés des crimes de guerre qui traitent non seulement les affaires qui leur sont renvoyées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, mais d'autres également. Par exemple, l'affaire Cuska, qui concerne le massacre de Kosovars de souche albanaise par les forces serbes, est actuellement jugée par des tribunaux en Serbie.

Les États-Unis ont pleinement confiance dans le rôle de chef de file de l'Équipe spéciale d'enquête, dirigée par l'Ambassadeur Clint Williamson. Nous rejetons catégoriquement les déclarations cherchant à jeter le discrédit sur l'impartialité de l'Ambassadeur Williamson et de l'Équipe spéciale, comme celles que nous avons entendues aujourd'hui dans cette salle. Ces affirmations sont irresponsables et sans fondement. Les tentatives visant à politiser l'enquête, à dupliquer ses efforts ou à faire l'amalgame avec d'autres enquêtes – notamment à l'affaire Medicus en cours, qui concerne des activités criminelles au cours de la période 2006-2008 – ne rendent pas service aux victimes présumées et à leurs familles. Cela risque également de remettre en cause l'impartialité de toutes les décisions prises.

La communauté internationale est attachée à la paix et à la stabilité à long terme au Kosovo et dans toute la région des Balkans. Nombre d'institutions multilatérales, y compris l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OTAN et l'Union européenne, s'emploient à promouvoir la paix, la stabilité et la réconciliation dans la région. Il est maintenant temps pour la Serbie et le Kosovo de tourner la page et de s'occuper de leur avenir au sein des institutions européennes et euro-atlantiques.

Le Président : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Togo.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Edmond Mulet pour la présentation qu'il vient de nous faire du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2012/72). Je

salue aussi la présence de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Enver Hoxhaj.

Le mandat de la MINUK, faut-il le rappeler, est de refonder les institutions d'un pays dévasté par la guerre, et d'établir une gouvernance démocratique. Dans le cadre de ce processus de reconstruction, la sécurité des personnes et des biens, ainsi que l'existence d'un système judiciaire dans lequel toute la population a confiance, étaient les objectifs essentiels à atteindre. Selon le rapport, malgré des progrès tangibles, ces objectifs ne sont qu'imparfaitement réalisés et le soutien d'acteurs internationaux demeure toujours nécessaire à la stabilité du Kosovo. En effet, même si la menace d'une guerre semble s'estomper et que des processus de paix entre les peuples kosovar et serbe ont depuis été amorcés, beaucoup reste à faire en matière de sécurité en vue d'une cohésion communautaire au Kosovo.

Les violences commises notamment dans la nuit du 27 au 28 juillet 2011 contre des postes frontière dans le nord du Kosovo sont la démonstration parfaite de ce climat d'insécurité et de cette difficile cohabitation. Ces événements ont contribué à détériorer la situation de la sécurité dans le nord du Kosovo, à polariser les positions, et à accentuer des velléités séparatistes entre les populations locales. Cette instabilité constitue la preuve tangible que les problèmes sous-jacents, qui n'ont pas encore été réglés, demeurent une menace pour la paix et la stabilité de la région et justifient par ailleurs l'importance de la présence de la MINUK et des autres organisations partenaires au Kosovo.

Le Togo regrette que ces incidents aient mis une pause aux négociations de paix entre le Kosovo et la Serbie, qui avaient pourtant bien débuté au printemps 2011. Dans cette situation tendue, nous nous félicitons de la poursuite des activités de la MINUK. Dans des conditions difficiles, elle a continué d'agir, en tant que médiateur impartial, pour aider les différentes communautés à se rapprocher. Elle s'emploie à encourager les autorités serbes et kosovares à œuvrer en vue d'amener toutes les parties prenantes au conflit à nouer un dialogue franc et sincère afin de trouver une solution pacifique et pérenne aux différends qui les opposent.

À cet égard, nous saluons le dégel observé ces dernières semaines dans les relations entre Pristina et Belgrade. En effet, le rapport indique que, sous la médiation de l'Union européenne, les deux parties sont parvenues à l'adoption, le 2 décembre 2011, de conclusions concertées sur la gestion intégrée des frontières. L'adoption de ces conclusions ouvre la voie à la normalisation de la situation aux points de passage et au rétablissement de la liberté de mouvement de manière pacifique. Cet accord permet aux policiers et douaniers serbes et kosovars de gérer ensemble ces passages sous la supervision de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Ceci est de nature à renforcer la confiance entre les deux parties. Ma délégation croit qu'il s'agit là d'un progrès important vers la normalisation des relations entre les deux parties. Elle voudrait également saluer la conclusion entre les deux parties d'un accord sur la reconnaissance des diplômes universitaires.

Certes, des différends subsistent encore, comme par exemple concernant la définition des frontières communes du Kosovo, qui constitue d'ailleurs le principal point d'achoppement. Aussi, mon pays exhorte-t-il les deux parties à poursuivre leurs efforts constructifs en vue d'une normalisation pleine et entière de leurs relations. C'est à travers une volonté commune de parvenir à des compromis que les autorités serbes et kosovares pourront trouver une solution durable au conflit.

Enfin, nous saluons la présence au Kosovo d'autres organisations internationales, notamment la Force internationale de sécurité au Kosovo, EULEX et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous les félicitons de leur travail aux côtés de la MINUK, dans la recherche de la restauration de la sécurité, de la stabilité, du respect des droits de l'homme et de la consolidation de l'état de droit. Notre souhait est que toutes ces organisations travaillent en synergie en vue de la réalisation de l'objectif commun, qui est le retour à la paix et à la sécurité au Kosovo.

M. Jeremić a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement appeler l'attention du Conseil sur une ou deux remarques faites au cours du présent débat. Je pense qu'un des points que nous devons éclaircir est lié au fait qu'il existe peut-être différentes positions politiques sur la manière dont nous considérons la question du Kosovo sur le plan juridique, en ce qui concerne l'état de droit et d'autres domaines. Nous devons néanmoins reconnaître que la situation au Kosovo est très éloignée du tableau

favorable que certains participants ont essayé de brosser dans le débat d'aujourd'hui au Conseil.

Je voudrais donner certaines informations nouvelles fournies par les rapports d'institutions telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par exemple. Durant la période à l'examen, le PNUD a publié son indice de démocratisation pour 2012. La performance de la province est inférieure à celle de l'année dernière. Il ne s'agit donc pas de progrès. Le PNUD conclut que « les processus démocratiques au Kosovo ne répondent pas aux normes ». Cela correspond aux données de la « Carte de la liberté dans le monde » (*Map of Freedom*) établie par Freedom House, qui ne classe toujours pas le Kosovo parmi les démocraties électorales.

Le rapport publié en janvier 2012 par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur le système judiciaire au Kosovo, qui a été salué par au moins un participant au débat d'aujourd'hui, indique que les pressions politiques exercées pour influer sur les jugements rendus dans les procès restent très fortes et inacceptables, que les juges et leur famille continuent de faire l'objet de menaces constantes et que la protection des témoins est dangereusement faible.

Le *Rapport mondial 2012* de Human Rights Watch indique que la situation des droits de l'homme au Kosovo ne s'est pas beaucoup améliorée en 2012, signalant que les deux principaux problèmes étaient la faiblesse du système judiciaire et une discrimination systématique contre les communautés non albanaises. L'Indice de perception de la corruption (*Corruption Perceptions Index*) 2012 de Transparency International classe le Kosovo parmi les sociétés où la corruption est endémique. Il obtient le score le plus bas enregistré sur le vieux continent. Entre-temps, la branche locale de cette organisation non gouvernementale située à Pristina a publié un document de 250 pages intitulé *Assessment of Institutional Integrity*, dans lequel il est indiqué que la corruption est très largement répandue dans tout le Kosovo et qu'elle ne fait qu'augmenter.

Un rapport un peu moins récent de la Commission européenne publié en octobre 2011 indique que l'administration publique, le secteur judiciaire et les efforts de lutte contre la corruption et la criminalité organisée demeurent inefficaces, et ainsi de suite.

Je pense donc que nous devons voir les choses telles qu'elles sont et essayer de régler les problèmes avec la meilleure foi possible. La Serbie est prête – et nous avons démontré à maintes et maintes reprises que nous sommes prêts – à discuter et à dialoguer pour décourager tout acte de provocation, et nous maintiendrons cette position. Nous ne devons cependant pas nous faire d'illusions sur la réalité de la situation là-bas.

Je voudrais saisir cette occasion pour inviter le Conseil de sécurité à se rendre en Serbie, y compris le Kosovo, pour se rendre compte par lui-même de la situation sur le terrain. Les représentants y verront des barbelés et des scènes rappelant des ghettos dans certaines zones de cette province et se rendront compte qu'aujourd'hui, les Serbes sont la population la plus menacée dans toute l'Europe, en tout cas dans certaines zones de cette province. J'appelle donc le Conseil à prendre en considération l'invitation de la Serbie et à envisager de s'y rendre.

J'apprécie le fait qu'un membre du Conseil, bien qu'il ne partage pas exactement le point de vue de la Serbie, a appelé les deux parties à laisser le passé derrière elles et à coopérer dans la perspective d'un avenir européen. Nous apprécions cette position. Il est évidemment bien plus décevant d'entendre l'appel lancé aujourd'hui par le représentant de Pristina à l'Union européenne à ne pas accorder le statut de candidat à la Serbie lors de la prochaine réunion. Cela est en désaccord avec l'attitude consistant à essayer de travailler ensemble pour réaliser un avenir européen commun, objectif auquel Belgrade reste attachée.

Dernier point, et non le moindre : il est faux de dire que 85 pays membres du système des Nations Unies ont reconnu le Kosovo. Ils sont en fait au nombre de 81. Je tenais simplement à ce que cela soit clairement établi.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Hoxhaj, qui l'a demandée pour faire une autre déclaration.

M. Hoxhaj (*parle en anglais*) : Je pense que ma déclaration était suffisamment longue pour que le Conseil se fasse une idée objective de la situation au Kosovo et dans la région. Néanmoins, je tiens à répéter ici que le Kosovo est un État viable et que ces quatre dernières années, avec l'appui de tous les membres du Conseil – et je les remercie de leur appui – et d'États partenaires clefs, nous avons été en mesure de créer et d'édifier à partir de rien un pays, une société et un État qui est aujourd'hui une démocratie très multiethnique.

Peu importe les propos qui ont été tenus il y a quelques instants, ils ne rendent pas compte de la réalité au Kosovo mais décrivent simplement un monde qui n'existe pas, puisque ceux qui proposent une description du Kosovo ne s'y sont jamais rendus. Ils ne savent pas à quoi ressemble le Kosovo. Je ne suis pas ici pour ennuyer le Conseil avec des données et des citations; mais si nous faisons référence à un rapport, nous devons simplement mentionner le rapport de suivi de la Commission européenne publié l'année dernière, qui confirme que le Kosovo a réalisé des progrès considérables selon des critères politiques et dans d'autres domaines liés à la vie quotidienne.

Aujourd'hui, le Kosovo est un pays indépendant. Au total, 85 pays ont officiellement reconnu la République du Kosovo. Personne ne peut changer le cours de l'histoire. Je le répète ici, nous sommes vivement en faveur d'une politique de réconciliation, plutôt que de conflit, et appuyons les efforts d'intégration européenne de toute la région.

Le Président : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais faire de brèves observations sur deux points.

Premièrement, la proposition très intéressante du Ministre serbe des affaires étrangères, M. Jeremić, a éveillé ma curiosité. Il propose que le Conseil de sécurité se rende au Kosovo. Je crois comprendre que M. Hoxhaj estime également qu'une visite dans cette province est importante pour se faire une idée objective et correcte de la situation sur place. Le programme de travail du Conseil de sécurité pour cette année n'a pas encore été totalement fixé. Je propose donc que le Conseil de sécurité envisage cette possibilité et détermine si une telle visite peut être intégrée à notre programme de travail pour 2012.

Je dois maintenant revenir à la question des enquêtes relatives au trafic d'organes et à l'Équipe spéciale d'enquête de la Mission EULEX sur les allégations de trafic d'organes, dirigée par M. Williamson. Je considère comme un signe positif que le Conseil de sécurité parle pour la première fois aujourd'hui du travail de cette équipe spéciale. Bien entendu, il faut que l'Équipe spéciale et les parties concernées coopèrent et se mettent en contact car il s'agit du seul mécanisme d'enquête existant. Nous devons à l'évidence l'appuyer et coopérer avec elle.

Maintenant, sur la question de l'impartialité, nous savons tous qu'en matière de politique, l'impression donnée est aussi importante que les faits, et parfois plus importante. Nous savons tous, par exemple, que les États-Unis d'Amérique, pays dans lequel nous travaillons, et de nombreux autres pays font juger les procès par un jury. Le choix des jurés prend parfois plus de temps que le procès en lui-même. Certains candidats sont retirés, non parce que ce sont de mauvaises personnes ou qu'ils n'ont pas la formation professionnelle qui s'impose, mais simplement parce que leur perception des choses peut éventuellement manquer d'impartialité, ce qui pourrait influer sur cette affaire.

Je suis convaincu que l'Équipe spéciale mise en place sous l'égide de M. Williamson est un groupe fermé dont on ne connaît pas grand-chose et dont les membres n'ont pas été soumis à un contrôle de sécurité – comme cela serait normalement le cas dans le cadre de la constitution d'un jury –, tout simplement à cause des intérêts politiques de certains pays, dont les États-Unis. Je tiens à souligner que nous considérons M. Williamson comme un spécialiste d'un grand professionnalisme, mais qu'on l'a mis dans une situation très difficile. Pour l'aider, nous devons mettre en place le type de mécanisme décrit dans l'initiative serbe. Il serait placé sous les auspices de l'ONU et du Conseil de sécurité, car sans cela, tous les résultats de l'enquête menée par l'Équipe spéciale qui ne se fondent pas sur des faits établis et les conclusions du rapport Marty ne seront pas jugés probants.

Même si les membres de cette équipe font tous les efforts qui s'imposent et font tout le nécessaire pour s'acquitter de leur devoir professionnel, s'ils se disent incapables de confirmer certaines allégations ou l'implication de certains individus dans ces crimes, la communauté internationale ne considérera pas leur travail comme probant. Nous devons comprendre que nous mettons M. Williamson dans une position délicate. Pour éviter ce dilemme, nous exprimons de nouveau notre appui à l'initiative serbe en vue de l'établissement d'un mécanisme spécial permettant à l'ONU de jouer un rôle dans cette enquête.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.